

**Service Questure
Bureau du conseil municipal**

Compte-rendu de la séance du Conseil municipal
du lundi 15 septembre 2014

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

LE QUINZE SEPTEMBRE DEUX MILLE QUATORZE, le conseil municipal s'est réuni en séance publique, en l'Hôtel de ville de Grenoble, sur la convocation de Monsieur le Maire, en date du **09 septembre 2014**.

Nombre de conseillers municipaux en exercice au jour de la séance : 59
Monsieur Eric PIOLLE, Maire, assure la présidence.

Il est procédé à l'appel nominal auquel répondent :

M. Eric PIOLLE - Mme Elisa MARTIN - M. Hakim SABRI - Mme Kheira CAPDEPON -
M. Bernard MACRET - Mme Corinne BERNARD - M. Sadok BOUZAIENE -
Mme Laurence COMPARAT - M. Emmanuel CARROZ - Mme Marina GIROD DE L'AIN -
M. Thierry CHASTAGNER - Mme Mondane JACTAT - M. Pascal CLOUAIRE -
Mme Laëtitia LEMOINE - M. Alain DENOYELLE - Mme Lucille LHEUREUX -
M. Vincent FRISTOT - Mme Catherine RAKOSE - M. Fabien MALBET - Mme Maud TAVEL
- M. Jacques WIART - M. Antoine BACK - M. Olivier BERTRAND -
Mme Maryvonne BOILEAU - Mme Marie-Madeleine BOUILLON - M. Alan CONFESSON -
M. Claude COUTAZ - Mme Suzanne DATHE - M. René DE CEGLIE - Mme Salima DJIDEL -
Mme Christine GARNIER - M. Claus HABFAST - Mme Martine JULLIAN -
Mme Claire KIRKYACHARIAN - M. Raphaël MARGUET - M. Pierre MERIAUX -
M. Yann MONGABURU - Mme Anne-Sophie OLMOS - M. Jérôme SOLDEVILLE -
M. Guy TUSCHER - Mme Sonia YASSIA - Mme Anouche AGOBIAN -
Mme Sarah BOUKAALA - M. Paul BRON - M. Georges BURBA - Mme Jeanne JORDANOV -
M. Olivier NOBLECOURT - M. Jérôme SAFAR - Mme Marie-José SALAT -
Mme Nathalie BERANGER - Mme Bernadette CADOUX - M. Richard CAZENAVE -
M. Matthieu CHAMUSSY - Mme Sylvie PELLAT-FINET - M. Alain BREUIL.

Absents ayant donné pouvoir :

Mme Marina GIROD DE L'AIN donne pouvoir à M. Vincent FRISTOT de 23H00 à 01H25
Mme Marie-Madeleine BOUILLON donne pouvoir à M. Alain DENOYELLE de 00H10 à 01H25
Mme Suzanne DATHE donne pouvoir à M. Claude COUTAZ de 00H15 à 01H25
Mme Christine GARNIER donne pouvoir à Mme Maryvonne BOILEAU de 00H00 à 01H25
Mme Bernadette RICHARD-FINOT donne pouvoir à Mme Catherine RAKOSE de 18H06 à 01H25
M. Jérôme SOLDEVILLE donne pouvoir à M. Emmanuel CARROZ de 23H50 à 01H25
M. Guy TUSCHER donne pouvoir à M. Jacques WIART de 00H05 à 01H25
M. Georges BURBA donne pouvoir à M. Jérôme SAFAR de 00H15 à 01H25
Mme Jeanne JORDANOV donne pouvoir à Mme Anouche AGOBIAN de 23H00 à 01H25
M. Olivier NOBLECOURT donne pouvoir à M. Jérôme SAFAR de 19H06 à 23H00
M. Olivier NOBLECOURT donne pouvoir à Mme Marie-José SALAT de 00H45 à 01H25
M. Vincent BARBIER donne pouvoir à M. Matthieu CHAMUSSY de 18H06 à 01H25
M. Lionel FILIPPI donne pouvoir à Mme Sylvie PELLAT-FINET de 18H06 à 01H25
Mme Mireille D'ORNANO donne pouvoir à M. Alain BREUIL de 18H06 à 01H25.

Secrétaire de séance : M. Olivier BERTRAND.

Le procès verbal de la séance du conseil municipal du 21 juillet 2014 est adopté à l'unanimité.

DELIBERATION N° 1 - (G 002) - RENDU ACTE - Compte rendu de M. le Maire en application de la délibération de délégation de pouvoirs en date du 14 avril 2014.

Intervention(s): M. SAFAR, M. le Maire, M. HABFAST.

Il est rendu acte des décisions prises par le Maire en application de ces délégations de pouvoirs.

DELIBERATION N° 2 - (D 003) - DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE - INNOVATION - Poursuite des pôles de compétitivité et CLARA, solde des engagements de la ville de Grenoble, avenant à la convention Easytech et suivi des projets par la Métropole à compter du 1er janvier 2015.

Intervention(s): M. CLOUAIRE, Mme PELLAT-FINET, M. BRON, M. HABFAST, M. SAFAR, M. CAZENAVE, M. BREUIL, M. le Maire.

M. le Maire suspend la séance à 19h17. Reprise de la séance à 19h19.

- Amendement N° 1 présenté par M. CAZENAVE. Celui-ci est repoussé : Pour : 7 " UMP-UDI et Société Civile " + 8 " Rassemblement de la Gauche et de Progrès " + 2 " Front National " - Contre : 42 " Rassemblement Citoyen, de la Gauche et des écologistes ".

- Amendement N°2 présenté par M. CAZENAVE. Celui-ci est repoussé : Pour : 7 " UMP-UDI et Société Civile " + 2 " Front National " - Contre : 42 " Rassemblement Citoyen, de la Gauche et des écologistes " - Abstention : 8 " Rassemblement de la Gauche et de Progrès ".

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- de verser une subvention de fonctionnement de 5000€ au pôle de compétitivité Tenerrdis au titre de l'année 2014,

- de verser une subvention de fonctionnement de 5000€ au pôle de compétitivité Minalogic au titre de l'année 2014,

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'avenant à la convention relative au programme Easytech,

- de verser une subvention de fonctionnement de 10 000€ au CLARA au titre de l'année 2014,

- que ces montants sont intégrés à la délibération générale d'"affectation de subventions sur crédits existants" de cette même séance du Conseil municipal,

- que la ville de Grenoble honore les engagements pris avant 2014 et ne finance plus de nouveaux projets en 2014 de R&D issus des Pôles de compétitivité ou du CLARA.

Délibération : Adoptée.

Votes séparés :

- **Alinéa 6 du dispositif : Pour : 42 « Rassemblement Citoyen, de la Gauche et des écologistes » + 2 " Front National " - Contre : 7 " UMP-UDI et Société Civile " – Abstention : 8 " Rassemblement de la Gauche et de Progrès ".**

- Le reste de la délibération : adopté à l'unanimité.

Les élus cités ci-après n'ont pas participé au vote prévoyant l'attribution d'une subvention à l'association dans laquelle ils ont la qualité d'administrateur : Mme COMPARAT, M. MERIAUX.

DELIBERATION N° 5 - (D 016) - RELATIONS INTERNATIONALES - Création d'un Fonds d'aide d'urgence.

Intervention(s): M. MACRET, Mme COMPARAT, M. BREUIL, M. SAFAR, Mme CADOUX, M. CHAMUSSY, M. le Maire, M. CAZENAVE.

- Amendement N°1 présenté par M. SAFAR. Celui-ci est adopté : 42 « Rassemblement Citoyen, de la Gauche et des écologistes » + 8 « Rassemblement de la Gauche et de Progrès » + 7 « UMP-UDI et Société Civile » - Contre : 2 " Front National ".

- Amendement N°2 présenté par Mme CADOUX. Celui-ci est repoussé : Pour : 7 " UMP-UDI et Société Civile " - Contre : 42 " Rassemblement Citoyen, de la Gauche et des écologistes " - Abstention : 8 " Rassemblement de la Gauche et de Progrès " - Ne prennent pas part au vote : 2 " Front National ".

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- de mettre en place un Fonds d'aide d'urgence pour venir en aide aux populations sinistrées,**
- d'abonder ce Fonds à hauteur de 30 000 €**

Délibération : Adoptée

Pour : 42 « Rassemblement Citoyen, de la Gauche et des écologistes » + 8 « Rassemblement de la Gauche et de Progrès » - Abstention : 7 « UMP-UDI et Société Civile » - Ne prennent pas part au vote : 2 « Front National »

DELIBERATION N° 6 - (D 013) - RELATIONS INTERNATIONALES - Aide humanitaire d'urgence aux populations civiles de la bande de Gaza et la population Irakienne.

Intervention(s): M. SAFAR, M. CAZENAVE, M. le Maire.

M. le Maire suspend la séance à 20h21. Reprise de la séance à 20h24.

- Amendement N°1 présenté par M. SAFAR, sous amendé oralement par M. CHAMUSSY. Celui-ci est adopté à l'unanimité. Pour : 42 « Rassemblement Citoyen, de la Gauche et des écologistes » + 8 « Rassemblement de la Gauche et de Progrès » + 7 « UMP-UDI et Société Civile » - Ne prennent pas au vote : 2 " Front National ".

- Amendement N°2 présenté par M. CHAMUSSY. Celui-ci est repoussé. Pour : 7 « UMP-UDI et Société Civile » - Contre : 42 « Rassemblement Citoyen, de la Gauche et des écologistes » - Abstention : 8 « Rassemblement de la Gauche et de Progrès » - Ne prennent pas part au vote : 2 " Front National ".

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- de verser une subvention de 10 000 euros au FACECO, hébergé par le Ministère des Affaires étrangères, pour venir en aide à la population dans la bande de Gaza,

- de verser une subvention de 10 000 euros au FACECO, hébergé par le Ministère des Affaires étrangères, pour venir en aide à la population Irakienne.

- de demander au Ministère des Affaires étrangères de transmettre les bilans de l'utilisation de ces fonds

Délibération : Adoptée à l'unanimité.

Pour : 42 « Rassemblement Citoyen, de la Gauche et des écologistes » + 8 « Rassemblement de la Gauche et de Progrès » + 7 « UMP-UDI et Société Civile » - Ne prennent pas au vote : 2 " Front National "

DELIBERATION N° 3 - (G 001) - CONSEIL MUNICIPAL - Approbation du règlement intérieur.

Intervention(s): Mme TAVEL, M. SAFAR, M. CHAMUSSY, M. MONGABURU, M. BREUIL, M. BRON, Mme GARNIER, M. le Maire.

- Amendement N° 1 présenté par M. CHAMUSSY. Celui-ci est adopté à l'unanimité.
- Amendement N° 2 présenté par M. SAFAR. Celui-ci est repoussé : Pour : 8 " Rassemblement de la Gauche et de Progrès " - Contre : 42 " Rassemblement Citoyen, de la Gauche et des écologistes " + 2 " Front National " - Abstention : 7 " UMP-UDI et Société Civile ".
- Amendement N° 3 présenté par M. CHAMUSSY. Celui-ci est adopté à l'unanimité.
- Amendement N°4 présenté par Mme TAVEL. Celui-ci est adopté à l'unanimité.
- Amendement N° 5 présenté par M. SAFAR, sous amendé oralement par Mme TAVEL. Celui-ci est adopté à l'unanimité.
- Amendement N° 6 présenté par M. SAFAR, sous amendé oralement par M. CHAMUSSY et Mme TAVEL. Celui-ci est adopté : Pour : 42 " Rassemblement Citoyen, de la Gauche et des écologistes " + 7 " UMP-UDI et Société Civile " + 2 " Front National " - Abstention : 8 " Rassemblement de la Gauche et de Progrès ".
- Amendement N° 7 présenté par M. CHAMUSSY sous amendé oralement par Mme TAVEL. Celui-ci est adopté à l'unanimité.
- Amendement N° 8 présenté par M SAFAR. Celui-ci est repoussé : Pour : 8 " Rassemblement de la Gauche et de Progrès " + 2 " Front National "- Contre : 42 " Rassemblement Citoyen, de la Gauche et des écologistes " - Abstention : 7 " UMP-UDI et Société Civile ".

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'adopter le règlement intérieur tel qu'annexé à la présente délibération.

Délibération : Adoptée

Pour : 42 « Rassemblement Citoyen, de la Gauche et des écologistes » - Contre : 7 " Rassemblement de la Gauche et de Progrès " + 7 " UMP-UDI et Société Civile " + 2 " Front National " - Abstention : 1 " Rassemblement de la Gauche et de Progrès " (M. BRON)

DELIBERATION N° 4 - (E 014) - ADMINISTRATION GENERALE - Conditions de versement d'une aide financière aux élus municipaux pour garde d'enfants ou assistance de personnes dépendantes.

Intervention(s): Mme TAVEL, Mme BERANGER, Mme BOUKAALA, M. BRON, Mme BOILEAU, M. CHAMUSSY, M. BREUIL, Mme SALAT, M. CARROZ, M. le Maire.

Un amendement est présenté par M. CHAMUSSY, oralement. Celui-ci est adopté à l'unanimité.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'accorder l'aide financière prévue à l'article L2123-18-4 du Code général des collectivités territoriales pour le Maire et les Adjoints aux élus concernés ayant interrompu leur activité

professionnelle pour exercer leur mandat et utilisant le chèque emploi-service universel pour assurer la rémunération de salariés ou d'associations ou d'entreprises agréées chargés soit de la garde des enfants, soit de l'assistance aux personnes âgées, handicapées ou à celles qui ont besoin d'une aide personnelle à leur domicile ou d'une aide à la mobilité dans l'environnement de proximité favorisant le maintien à domicile ;

- de fixer le montant maximum de cette aide à 1830 €/an dans la limite du coût des services supportés par le bénéficiaire et d'autoriser un versement annuel ou fractionné selon la demande de l'élus concerné, sous réserve de la production des justificatifs correspondants.

- Un état récapitulatif individuel des aides versées aux élus bénéficiaires sera communiqué en conseil municipal au titre de chaque année civile.

Délibération : Adoptée

Pour : 42 « Rassemblement Citoyen, de la Gauche et des écologistes » - Contre : 7 " UMP-UDI et Société Civile " + 2 " Front National " - Abstention : 8 " Rassemblement de la Gauche et de Progrès ".

DELIBERATION N° 7 - (A 022) - URBANISME CESSIONS ACQUISITIONS - EHPAD NARVIK
- Rachat du bail à construction par la Ville de Grenoble.

Intervention(s): M. FRISTOT, Mme CADOUX, M. BREUIL, M. DENOYELLE, M. CHAMUSSY.

<p>Un amendement est présenté par Mme CADOUX. Celui-ci est repoussé : Pour : 7 " UMP-UDI et Société Civile " + 2 " Front National " - Contre : 42 " Rassemblement Citoyen, de la Gauche et des écologistes " + 8 " Rassemblement de la Gauche et de Progrès "</p>

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- de résilier par anticipation le bail emphytéotique contracté avec l'Association pour la Réalisation de Maisons d'Accueil pour Personnes Agées dans l'Isère pour la maison d'accueil située au 6 rue de Narvik à Grenoble qui était prévu pour une durée de 52 ans soit jusqu'au 31/05/2034;

- de verser à l'ARMAPA une indemnité de résiliation de 550 000 €

-d'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à cette affaire.

Délibération : Adoptée

Pour : 42 « Rassemblement Citoyen, de la Gauche et des écologistes » + 8 « Rassemblement de la Gauche et de Progrès » - Contre : 7 « UMP-UDI et Société Civile » - Abstention : 2 « Front National ».

DELIBERATION N° 8 - (A 012) - URBANISME CESSIONS ACQUISITIONS - Programme Innovant d'Habitat - Cession du terrain situé 1bis rue des Champs Elysées au groupement "Au Clair du Quartier" ou à toutes autres personnes morales ou physiques habilitées à se substituer à lui.

Intervention(s): M. FRISTOT, Mme CADOUX, M. SAFAR, M. CHAMUSSY, M. le Maire.

Un amendement est présenté par Mme CADOUX, oralement. Celui-ci est repoussé : Pour : 7 " UMP-UDI et Société Civile " + 2 " Front National " - Contre : 42 " Rassemblement Citoyen, de la Gauche et des écologistes " + 8 " Rassemblement de la Gauche et de Progrès "

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- **de confirmer la vente du terrain, d'une surface d'environ 495 m², situé 1bis rue des Champs Elysées, dans le cadre des Projets Innovants d'Habitat aux personnes physiques formant le groupement "Au Clair du Quartier" ;**
- **d'approuver le règlement de copropriété et l'état descriptif de division du futur immeuble à construire, d'une surface de plancher totale de 440 m² sur ledit terrain ;**
- **de céder les sept lots de copropriété à venir, au prix global de 92 400 euros HT à répartir aux millièmes des parties communes générales ;**
- **de signer de manière concomitante les actes de vente de chaque lot de copropriété aux personnes physiques suivantes ainsi qu' à la SCI " Au Clair du Quartier" avec faculté de substitution à savoir :**
 - **à Madame Géraldine SIMEON le lot n° 1 au prix de 15 264,48 euros HT ;**
 - **Madame Cécile MOUTRILLE et Monsieur Jérôme DE LIGNEROLLES le lot n°2 au prix de 19 477,92 euros HT ;**
 - **Madame Anaïs PUISSANT et Monsieur Etienne DAL le lot n°3 au prix de 14 275,80 euros HT ;**
 - **Madame Bénédicte LE ROY et Monsieur Thomas BRAIVE le lot n°4 au prix de 15 597,12 euros HT ;**
 - **Madame Lénaïg GRARD et Monsieur Lionel PERRIER le lot n°5 au prix de 15 412,15 euros HT ;**
 - **à la SCI "Au Clair du Quartier" ou à toute SCI habilitée à se substituer à elle les lots n° 6 et 7, constituant des espaces mutualisés au prix de 12 372,36 euros HT ;**
- **de dire que le terrain d'assiette de la copropriété sera à détacher de la parcelle cadastrée section HT n°274, pour une surface d'environ 495 m², et que le surplus de 27m² sera classé dans le domaine public communal;**
- **de dire que toute revente fera l'objet d'un droit de préférence au profit de la Ville pendant neuf années et qu'une clause anti-spéculative d'une durée de quinze (15) ans sera insérée dans l'acte notarié à intervenir ;**
- **d'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à cette opération, et notamment les cessions, le règlement de copropriété et l'état descriptif de division.**

Délibération : Adoptée

Pour : 42 « Rassemblement Citoyen, de la Gauche et des écologistes » + 8 « Rassemblement de la Gauche et de Progrès » - Contre : 7 « UMP-UDI et Société Civile » - Abstention : 2 « Front National »

DELIBERATION N° 9 - (A 019) - URBANISME CESSIONS ACQUISITIONS - Renouvellement Urbain de la Villeneuve - Acquisition de plusieurs box dans le silo 3 situé au 57 Galerie de l'Arlequin.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'acquérir auprès de Monsieur et Madame BEN SAID dans le parking silo 3, un box de 14 m² au prix global de 6 000 euros pour l'acquisition d'un box garage n°31042 portant le numéro de lot 1042 ;

- d'acquérir auprès de Monsieur et Madame BALDON, dans le parking silo 3, deux box de 14 m² au prix global de 12 000 euros pour l'acquisition de deux box garages n°31064 portant le numéro de lot 1064, et n° 31075 portant le numéro de lot 1075 ;

- d'acquérir auprès de Monsieur BOULON dans le parking silo 3, un box de 14 m² au prix global de 6 000 euros pour l'acquisition d'un box garage n°31084 portant le numéro de lot 1084 ;

- d'acquérir auprès de Madame BELLUARD dans le parking silo 3, un box de 14 m² au prix global de 6 000 euros pour l'acquisition d'un box garage n°32124 portant le numéro de lot 1124 ;

- d'acquérir auprès de Monsieur et Madame ALBERT dans le parking silo 3, un box de 14 m² au prix global de 6 000 euros pour l'acquisition d'un box garage n°32153 portant le numéro de lot 1153 ;

- d'acquérir auprès de Madame MARTIN dans le parking silo 3, un box de 14 m² au prix global de 6 000 euros pour l'acquisition d'un box garage n°32164 portant le numéro de lot 1164 ;

- d'acquérir auprès de Monsieur et Madame SEOUD dans le parking silo 3, un box de 14 m² au prix global de 6 000 euros pour l'acquisition d'un box garage n°32193 portant le numéro de lot 1193 ;

- d'acquérir auprès de Monsieur et Madame RAIMI dans le parking silo 3, un box de 17 m² au prix global de 8 875 euros pour l'acquisition d'un box garage n°32212 portant le numéro de lot 1212 ;

- d'acquérir auprès de Monsieur BIANCO dans le parking silo 3, un box de 17 m² au prix global de 8 875 euros pour l'acquisition d'un box garage n°33220 portant le numéro de lot 1220 ;

- d'acquérir auprès de Monsieur TFORKA dans le parking silo 3, un box de 14 m² au prix global de 6 000 euros pour l'acquisition d'un box garage n°33261 portant le numéro de lot 1261 ;

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à ces acquisitions.

Délibération : Adoptée

Pour : 42 " Rassemblement Citoyen, de la Gauche et des écologistes " + 8 " Rassemblement de la Gauche et de Progrès " + 7 " UMP-UDI et Société Civile " -Abstention : 2 " Front National ".

DELIBERATION N° 10 - (A 021) - POLITIQUE DE LA VILLE - Convention de financement entre la Ville de Grenoble et la copropriété 60/120 Arlequin.

Intervention(s): Mme CADOUX, M. FRISTOT.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- **de verser une subvention de 3.792,07 € à la copropriété du 60/120 Arlequin, pour la réalisation d'une 3ème mission d'accompagnement confiée à COPRO+ ;**
- **de valider la convention entre la Ville et la copropriété du 60/120 Arlequin précisant les modalités de versement de cette subvention ;**
- **d'autoriser Monsieur le Maire à signer ladite convention.**

Délibération : Adoptée.

Pour : 42 " Rassemblement Citoyen, de la Gauche et des écologistes " + 8 " Rassemblement de la Gauche et de Progrès " + 7 " UMP-UDI et Société Civile " -Abstention : 2 " Front National "

DELIBERATION N° 11 - (A 024) - URBANISME CESSIONS ACQUISITIONS - Renouvellement Urbain de la Villeneuve - Acquisition du local commercial situé 68, Place des Géants auprès de la SCI TSOURIA.

Intervention(s): M. BREUIL, M. FRISTOT

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- **d'acquérir auprès de la SCI TSOURIA le local commercial, situé 68 place des Géants, au prix de 60 000 euros ;**
- **d'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à cette acquisition.**

Délibération : Adoptée

Pour : 42 " Rassemblement Citoyen, de la Gauche et des écologistes " + 8 " Rassemblement de la Gauche et de Progrès " + 7 " UMP-UDI et Société Civile " - Abstention : 2 " Front National "

DELIBERATION N° 12 - (A 025) - URBANISME CESSIONS ACQUISITIONS - ZAC Presqu'île : accord donné à la SEM INNOVIA pour la signature d'un bail emphytéotique au profit de GRT Gaz et pour la cession d'une parcelle au SMTC.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- **de valider la signature d'un bail emphytéotique entre la SEM INNOVIA et GRT-Gaz pour l'installation d'un poste de détente de gaz sur la parcelle cadastrée section AI n°301 d'une surface d'environ 614 m² ;**
- **de valider la cession par la SEM INNOVIA à l'euro symbolique au profit du SMTC d'une parcelle cadastrée section AC n°82 d'une surface d'environ 111 m².**

Délibération : Adoptée à l'unanimité.

DELIBERATION N° 13 - (A 026) - URBANISME CESSIONS ACQUISITIONS - Régularisations foncières, acquisitions, cessions et gestion de divers biens.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'acquérir auprès de Madame et Monsieur DJEGHMOUNE un terrain d'environ 5 m², à détacher de la parcelle cadastrée section EK numéro 169, au prix de 30 euros le m² soit un montant global d'environ 150 euros ;
- de prendre en charge les frais inhérents à cette acquisition et notamment les frais de géomètres ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à cette acquisition.

Délibération : Adoptée

Pour : 42 « Rassemblement Citoyen, de la Gauche et des écologistes » + 8 « Rassemblement de la Gauche et de Progrès » + 2 « Front National » - Abstention : 7 " UMP-UDI et Société Civile "

DELIBERATION N° 14 - (A 028) - URBANISME REHABILITATION - Etude pré opérationnelle sur le parc de logements existants du quartier compris dans le périmètre du projet CityZen.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'engager une mission d'étude pré opérationnelle pour le secteur Sud Presqu'île -Nord Berriat ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à déposer auprès de tous les partenaires possibles, notamment l'ANAH et Grenoble Alpes Métropole, des demandes de subventions maximum pour cette opération ;
- d'autoriser la suspension du processus opérationnel initié dans le cadre de l'étude pré opérationnelle Esplanade ;
- de définir un périmètre d'étude élargi et pertinent à l'échelle de Grenoble Alpes Métropole ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document relatif à cette affaire.

Délibération : Adoptée

Pour : 42 « Rassemblement Citoyen, de la Gauche et des écologistes » + 8 « Rassemblement de la Gauche et de Progrès » + 7 « UMP-UDI et Société Civile » - Abstention : 2 " Front National "

DELIBERATION N° 15 - (A 030) - LOGEMENT - Aide de la ville de Grenoble aux opérations de logement social réalisées par ACTIS.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- de verser à ACTIS une aide de :

- 108 000 € pour la réalisation de 18 logements locatifs sociaux PLUS et PLAI, 10 ter avenue Jean Perrot ;
- 108 000 € pour la réalisation de 18 logements locatifs sociaux PLUS et PLAI, 48 avenue Jean Perrot ;
- 36 000 € pour l'acquisition en VEFA dans le programme immobilier « L'Origami », de 8 logements locatifs sociaux PLUS CD et PLAI, 36 rue des Eaux Claires ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer les conventions financières correspondantes précisant les conditions et modalités de versement desdites participations.

Délibération : Adoptée

Pour : 42 « Rassemblement Citoyen, de la Gauche et des écologistes » + 8 « Rassemblement de la Gauche et de Progrès » + 7 « UMP-UDI et Société Civile » - Abstention : 2 « Front National »

DELIBERATION N° 16 - (A 031) - LOGEMENT - Aide de la ville de Grenoble aux opérations de logement social réalisées en diffus par la SAS "Un Toit Pour Tous Développement".

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- de verser à la SAS "Un toit pour tous développement" une aide forfaitaire de 40 000 € pour l'acquisition-amélioration en diffus d'un minimum de 20 logements locatifs sociaux financés en Prêt Locatif Aidé à l'Intégration, sur les exercices 2014 et 2015 ;
- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention financière correspondante ci-annexée précisant les conditions et modalités de versement de ladite participation.

Délibération : Adoptée

Pour : 42 « Rassemblement Citoyen, de la Gauche et des écologistes » + 8 « Rassemblement de la Gauche et de Progrès » - Abstention : 7 « UMP-UDI et Société Civile » + 2 « Front National »

DELIBERATION N° 17 - (A 032) - LOGEMENT - Convention d'objectifs et de moyens avec la Confédération Syndicale des Familles - Union départementale.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver les termes de la convention ci-annexée d'objectifs et de moyens pour l'exercice 2014 entre la ville de Grenoble et la Confédération Syndicale des Familles Union départementale, et d'autoriser Monsieur le Maire à la signer ;
- d'attribuer une subvention de 15 000 euros à la Confédération Syndicale des Familles-Union départementale, correspondant au solde de l'engagement total 2014 ;
- de dire que ce montant est intégré à la délibération générale "d'affectation de subventions sur crédits existants" de cette même séance du Conseil municipal.

Délibération : Adoptée

Pour : 42 « Rassemblement Citoyen, de la Gauche et des écologistes » + 8 « Rassemblement de la Gauche et de Progrès » + 7 « UMP-UDI et Société Civile » - Abstention : 2 " Front National "

DELIBERATION N° 18 - (A 016) - URBANISME REHABILITATION - Demande de subvention pour la réalisation des travaux de consolidation et de restauration du clocher de l'église Saint-André (tranches conditionnelles 1 et 2) et validation du coût des travaux.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- de valider le coût de travaux des 2 tranches : tranche conditionnelle 1 et tranche conditionnelle 2, à réaliser en 2014-2015 et 2016, pour un montant total de 1 437 000 € TTC, toutes dépenses confondues ;
- de confirmer les demandes de subvention les plus élevées auprès de la DRAC Rhône-Alpes et du Conseil Général de l'Isère, pour le montant des travaux restant à réaliser pour les deux tranches conditionnelles ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document relatif à cette affaire.

Délibération : Adoptée à l'unanimité.

DELIBERATION N° 19 - (A 013) - STATIONNEMENT - Contrats de location de longue durée dans les parcs de stationnement publics (Terray - Hôtel de Ville - Irvoy) au profit de M. William Tenet et Mme Ana Luisa Gouveia de Freitas Goncalves, de la SCI Jeanne d'Arc et de la SCI La Clé d'Irvoy.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'avenant au contrat de location de longue durée de places de stationnement au parking Terray conclu avec M. Vautrin ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer le contrat de location de longue durée de places de stationnement au parking Terray au profit de M. William Tenet et Mme Ana Luisa Gouveia de Freitas Goncalves ;
- de résilier unilatéralement le contrat de location de longue durée de places de stationnement au parking Hôtel de Ville conclu avec la société Sogerim ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer le contrat de location de longue durée de places de stationnement au parking Hôtel de Ville au profit de la SCI Jeanne d'Arc ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'avenant au contrat de location de longue durée de places de stationnement au parking Irvoy de la société Urban Design ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer le contrat de location de longue durée de places de stationnement au parking Irvoy au profit de la SCI La Clé d'Irvoy.

Délibération : Adoptée

Pour : 42 « Rassemblement Citoyen, de la Gauche et des écologistes » + 8 « Rassemblement de la Gauche et de Progrès » + 7 « UMP-UDI et Société Civile » - Abstention : 2 " Front National "

DELIBERATION N° 20 - (A 014) - ESPACES PUBLICS - Convention fixant les conditions de mise à disposition d'une servitude délivrée à GrDF, dans le parc Albert Michalon (parcelle AZ0001), pour la mise en place et l'exploitation d'un dispositif de protection cathodique.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- **d'approuver les termes de la convention de servitude permettant à GrDF de mettre en place et exploiter un dispositif de protection cathodique, sur le parc Albert Michalon ;**
- **d'autoriser Monsieur le Maire à signer ladite convention.**

Délibération : Adoptée à l'unanimité.

DELIBERATION N° 21 - (A 011) - ENVIRONNEMENT - Convention entre la Métro et la ville de Grenoble pour développer et étoffer l'offre pédagogique sur le thème de l'environnement à l'attention des jeunes enfants.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- **d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention à intervenir entre La Métro et la Ville aux conditions susmentionnées.**

Délibération : Adoptée à l'unanimité.

DELIBERATION N° 22 - (A 017) - DELEGATION DE SERVICE PUBLIC - Rapport annuel du délégataire de service public de stationnement en ouvrage, EFFIA Stationnement Grenoble - Lot 1 "Pôle Gare Villeneuve", pour l'année 2013

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- **en application de l'article L. 1411-3 du CGCT, de prendre acte du rapport annuel du délégataire de service public de stationnement en ouvrage, EFFIA Stationnement Grenoble - Lot 1 "Pôle Gare Villeneuve", pour l'année 2013.**

Délibération : Adoptée à l'unanimité.

DELIBERATION N° 23 - (A 018) - DELEGATION DE SERVICE PUBLIC - Rapport annuel du délégataire de service public de stationnement en ouvrage, VINCI Park Grenoble - Lot 2 "Pôle Centre-Ville Villeneuve", pour l'année 2013

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- **en application de l'article L. 1411-3 du CGCT, de prendre acte du rapport annuel de l'année 2013 établi par Vinci Park Grenoble, délégataire du Lot 2 "Pôle Centre-Ville Villeneuve" du service public de stationnement en ouvrage.**

Délibération : Adoptée à l'unanimité.

DELIBERATION N° 24 - (B 002) - SANTE PUBLIQUE - Convention entre la Ville de Grenoble et l'État relative à la démarche Atelier Santé Ville pour l'année 2014.

Intervention(s): M. BREUIL, M. le Maire.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver les termes de la convention d'objectifs et de moyens entre la Ville et l'État relative à l'Atelier Santé Ville de Grenoble ; laquelle prévoit une participation de l'État de 18 000 € pour l'année 2014.

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer cette convention.

-d'autoriser Monsieur le Maire à solliciter Monsieur le Préfet pour que cette participation soit révisée au taux le plus haut possible.

Délibération : Adoptée à l'unanimité.

DELIBERATION N° 25 - (B 003) - SANTE PUBLIQUE - Demandes de subventions et participations financières auprès de l'ARS et la MILDECA pour des projets développés par la ville en matière de sante publique en 2014/2015

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'autoriser Monsieur le Maire à solliciter des subventions au taux le plus élevé possible auprès de l'Agence Régionale de la Santé (ARS) pour les projets "Dépister et diagnostiquer les troubles du langage chez les enfants scolarisés en maternelle", « Nutrition Santé Bucco-Dentaire » et « Accompagnement Santé de personnes en précarité » et auprès de la Mission Interministérielle de Lutte contre les drogues et les Conduites Addictives (MIDELCA) pour le projet "Formation Acteurs Relais".

-d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention attributive de subvention de l'ARS, relative au projet "Dépister et diagnostiquer les troubles du langage chez les enfants scolarisés en maternelle" ci-annexée.

Délibération : Adoptée à l'unanimité.

DELIBERATION N° 26 - (B 005) - SANTE PUBLIQUE - Avenant financier à la convention passée entre la Ville de Grenoble et l'association Solidarité Femmes menant des actions de santé pour l'année 2014

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'autoriser le versement de la subvention d'un montant de 1 000 € à l'association Solidarité Femmes;

- d'autoriser Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer l'avenant ci-annexé

Délibération : Adoptée à l'unanimité.

L'élu cité ci-après n'a pas participé au vote prévoyant l'attribution d'une subvention à l'association dans laquelle il a la qualité d'administrateur : M. CARROZ - Pour : le reste.

DELIBERATION N° 27 - (B 004) - ACTION SOCIALE - Convention triennale entre la ville de Grenoble et l'Association Croix Rouge

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'autoriser le versement à la Croix Rouge française d'une subvention de projet de 2400€ pour l'année 2014;

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention d'objectifs et de moyens entre la ville de Grenoble et la Croix Rouge française.

Délibération : Adoptée à l'unanimité.

DELIBERATION N° 28 - (C 004) - AFFAIRES CULTURELLES - Attribution au lauréat 2014 du Grand Prix du Festival du Court Métrage en plein air, doté par la ville de Grenoble.

Intervention(s): M. BREUIL, M. le Maire, Mme BERNARD.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'autoriser Monsieur le Maire à attribuer un montant de 1 150 € à chacun des lauréats du Grand Prix du Festival du Court Métrage en plein air de Grenoble, conformément à l'avis du jury.

Délibération : Adoptée

Pour : 42 " Rassemblement Citoyen, de la Gauche et des écologistes " + 8 " Rassemblement de la Gauche et de Progrès " + 7 " UMP-UDI et Société Civile " - Contre : 2 " Front National ".

DELIBERATION N° 29 - (C 005) - AFFAIRES CULTURELLES - Dispositif Pass Culture - Convention de partenariat entre la ville de Grenoble et le CCAS favorisant l'accès à la culture pour tous.

Intervention(s): Mme AGOBIAN, Mme BERNARD.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver les termes de la convention de partenariat entre la ville de Grenoble et le CCAS, jointe en annexe 1 ;

- d'autoriser Monsieur le Maire à la signer.

Délibération : Adoptée à l'unanimité.

DELIBERATION N° 30 - (C 006) - AFFAIRES CULTURELLES - Soutien aux opérateurs du secteur culturel : conventions et avenants au titre de l'exercice budgétaire 2014

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver les termes des conventions financières qui prévoient les versements, au titre de l'année 2014, de subventions d'équipement de 100 000 € à l'EPCC « Maison de la Culture de Grenoble » et de 20 600 € à l'EPA « Régie Chaufferie Ciel » ;
- d'approuver les termes des conventions et avenants à intervenir entre la ville de Grenoble et les opérateurs culturels ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer les conventions et avenants joints en annexe ;
- de dire que les montants des subventions sont intégrés à la délibération générale d'affectation de subventions sur crédits existants" de cette même séance du Conseil municipal.

Délibération : Adoptée à l'unanimité

Les élus cités ci-après n'ont pas participé au vote prévoyant l'attribution d'une subvention à l'association dans laquelle ils ont la qualité d'administrateur : Mme BERNARD, M. BERTAND, M. CHASTAGNER, M. MARGUET.

DELIBERATION N° 31 - (C 008) - AFFAIRES CULTURELLES - Conventions de partenariat avec les Lycées André ARGOUGES et Emmanuel MOUNIER pour les années scolaires 2014-2015 à 2016-2017.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver les termes des conventions de partenariat avec les lycées André ARGOUGES et Emmanuel MOUNIER ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer les conventions jointes en annexe.

Délibération : Adoptée à l'unanimité.

DELIBERATION N° 32 - (C 009) - AFFAIRES CULTURELLES - Avenant à la convention de partenariat avec l'association "Orféo-Musique du Monde" et convention de mise à disposition de locaux à l'association "Temps Relatif".

Intervention(s): M. BREUIL, M. le Maire.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver les termes de l'avenant à la convention de partenariat avec "Orféo-Musique du Monde" et de la convention de mise à disposition gracieuse de locaux à l'association "Temps Relatif" , en annexe 1 et 2 ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à les signer.

Délibération : Adoptée

Pour : 42 « Rassemblement Citoyen, de la Gauche et des écologistes » + 8 « Rassemblement de la Gauche et de Progrès » + 7 « UMP-UDI et Société Civile » - Abstention : 2 « Front National »

DELIBERATION N° 33 - (C 010) - SPORT - Avenants financiers aux conventions générales d'objectifs avec les associations du secteur sportif

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver les avenants financiers aux conventions générales d'objectifs avec les associations du secteur sportif et d'autoriser Monsieur le Maire à les signer,

- de dire que les montants des subventions sont intégrés à la délibération générale d'affectation de subventions sur crédits existants de cette même séance du Conseil municipal.

Délibération : Adoptée

Pour : 42 « Rassemblement Citoyen, de la Gauche et des écologistes » + 8 « Rassemblement de la Gauche et de Progrès » + 7 « UMP-UDI et Société Civile » - Abstention : 2 « Front National »

Les élus cités ci-après n'ont pas participé au vote prévoyant l'attribution d'une subvention à l'association dans laquelle ils ont la qualité d'administrateur : Mme GIROD de L'AIN, M. BOUZAIENE, M. DE CEGLIE, Mme MARTIN.

DELIBERATION N° 34 - (C 011) - MONTAGNE - Convention de partenariat avec la société Easy Mountain pour un projet d'application mobile de parcours de randonnée.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'apporter son soutien à la société Easy Mountain pour le lancement et la promotion de l'application mobile de guidage en randonnée,

- d'approuver les dispositions de la convention de partenariat ci-jointe avec la société Easy Mountain,

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer ladite convention.

Délibération : Adoptée à l'unanimité.

DELIBERATION N° 35 - (C 012) - VIE DES ASSOCIATIONS - Convention de mise à disposition de locaux situés dans l'immeuble Le Prélude, au 21 rue Charles Rivail, à l'association La Marelle.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

-d'approuver les termes de la convention annexée, pour la mise à disposition de locaux, à titre gratuit, sis 21 rue Charles Rivail, Immeuble Le Prélude, à l'association La Marelle;

-d'autoriser Monsieur le Maire à signer ladite convention.

Délibération : Adoptée à l'unanimité.

DELIBERATION N° 36 - (C 013) - MONTAGNE - Maison de la montagne - reconduction de la convention de mise à disposition de locaux pour les associations " Mountain Bikers Foundation " (MBF) et " Fédération Française de Montagne et d'Escalade " (FFME).

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- **d'approuver les termes de la convention de mise à disposition des locaux ci-annexée entre la ville de Grenoble et les associations "Mountain Bikers Foundation " (MBF) et " Fédération Française de Montagne et d'Escalade " (FFME),**
- **d'autoriser Monsieur le Maire à signer ladite convention.**

Délibération : Adoptée à l'unanimité.

DELIBERATION N° 37 - (C 016) - VIE DES ASSOCIATIONS - Validation du programme 2014 d'actions de Réussite Educative de la ville de Grenoble et signature de la convention de participation financière avec le Groupement d'Intérêt Public "objectif réussite éducative".

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- **d'approuver le programme d'actions pour l'année 2014 du Dispositif de Réussite Educative du territoire grenoblois ;**
- **d'autoriser la ville de Grenoble à percevoir la participation financière du Groupement d'Intérêt Public aux actions des services Ville labellisées "dispositif de réussite éducative" ;**
- **d'autoriser Monsieur le Maire à signer les conventions financières relatives au dispositif de réussite éducative 2014.**

Délibération : Adoptée à l'unanimité.

DELIBERATION N° 38 - (C 017) - TRAVAUX - Opération Salle des Musiques Amplifiées : approbation du protocole transactionnel - Versement d'une indemnisation négociée à la société Véritas.

Intervention(s): M. BREUIL, M. le Maire.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- **d'autoriser le versement de la somme de 11 970.00 € HT soit 14 364.00 € TTC à la société BUREAU VERITAS;**
- **d'autoriser Monsieur le Maire à signer le protocole transactionnel ci-annexé.**

Délibération : Adoptée

Pour : 42 « Rassemblement Citoyen, de la Gauche et des écologistes » + 8 « Rassemblement de la Gauche et de Progrès » + 7 « UMP-UDI et Société Civile » - Abstention : 2 « Front National »

DELIBERATION N° 39 - (D 001) - DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE - Conventions de partenariat entre la Ville de Grenoble et les chambres consulaires : Chambre de Commerce et d'Industrie de Grenoble, Chambre de Métiers et de l'Artisanat de l'Isère et Chambre de Métiers et de l'Artisanat Rhône Alpes.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'accorder à la Chambre de Commerce et d'Industrie de Grenoble une subvention de 36 000 € au titre de l'année 2014,

- d'accorder à la Chambre de Métiers et de l'Artisanat de l'Isère une subvention de 36 000 € au titre de l'année 2014,

- que ces montants sont intégrés à la "délibération d'affectations de subventions" de cette même séance du Conseil municipal,

- de participer, dans le cadre de l'appel à projet « circuits de proximité », au financement de la prestation d'accompagnement de l'équipe projet à hauteur de 35% soit 1 134 €

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer les trois conventions jointes à la présente délibération et tous documents s'y rapportant.

Délibération : Adoptée à l'unanimité.

DELIBERATION N° 40 - (D 004) - INTERVENTION SOCIO ECONOMIQUE - Partenariat avec l'association Grenoble Solidarité - avenant financier à la convention 2013-2015

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'accorder à l'association Grenoble Solidarité une subvention de fonctionnement d'un montant de 43 000 €

- que ce montant est intégré à la délibération d'affectation de subventions sur crédits existants de cette même séance du Conseil municipal,

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'avenant financier joint à la présente délibération.

Délibération : Adoptée à l'unanimité

Les élus cités ci-après n'ont pas participé au vote prévoyant l'attribution d'une subvention à l'association dans laquelle ils ont la qualité d'administrateur : Mme BOILEAU, M. CLOUAIRE, M. DE CEGLIE.

DELIBERATION N° 41 - (D 005) - INTERVENTION SOCIO ECONOMIQUE - Partenariat avec la Mission locale de Grenoble - avenant financier à la convention 2013-2015

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'accorder à la Mission locale de Grenoble une subvention complémentaire de fonctionnement d'un montant de 40 000 € pour l'année 2014. Ce montant est intégré à la délibération d'affectation de subventions sur crédits existants de cette même séance du Conseil municipal,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'avenant financier joint à la présente délibération.

Délibération : Adoptée

Pour : 40 « Rassemblement Citoyen, de la Gauche et des écologistes » + 7 « Rassemblement de la Gauche et de Progrès » + 7 « UMP-UDI et Société Civile » - Abstention : 2 « Front National » - Ne prennent pas part au vote : 2 « Rassemblement Citoyen, de la Gauche et des écologistes » (Mme BOILEAU, M. TUSCHER) + 1 « Rassemblement de la Gauche et de Progrès » (Mme BOUKAALA).

Les élus cités ci-après n'ont pas participé au vote prévoyant l'attribution d'une subvention à l'association dans laquelle ils ont la qualité d'administrateur : M. BARBIER, M. BRON, M. CLOUAIRE, Mme MARTIN.

DELIBERATION N° 42 - (D 012) - DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE - Bourse du Travail - Convention d'objectifs et de financement entre la Ville de Grenoble, le Département de l'Isère et Grenoble Alpes Métropole, année 2014

Intervention(s): M. CONFESSON, M. BREUIL.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver le budget prévisionnel 2014 de la Bourse du Travail,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention d'objectifs et de financement entre la Ville de Grenoble, le Département de l'Isère et Grenoble Alpes Métropole, annexée à la présente délibération,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention financière entre Grenoble Alpes Métropole et la Ville de Grenoble annexée à la présente délibération.

Délibération : Adoptée

Pour : 42 « Rassemblement Citoyen, de la Gauche et des écologistes » + 8 « Rassemblement de la Gauche et de Progrès » + 7 « UMP-UDI et Société Civile » - Contre : 2 « Front National »

DELIBERATION N° 43 - (D 006) - RELATIONS INTERNATIONALES - Programme européen d'Education et de Formation Tout au long de la Vie/Partenariats Comenius Regio - Projet "Les Images Croisées". Ajout de 4 partenaires.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'intégrer quatre nouveaux partenaires de l'agglomération grenobloise au projet européen Les Images Croisées : le Collège Barnave (St Egrève), le Collège Vercors (Grenoble) et les écoles primaires Grand Chatelet et Jules Ferry (toutes deux de Grenoble également). Cette modification est sans incidence financière.

Délibération : Adoptée

Pour : 42 « Rassemblement Citoyen, de la Gauche et des écologistes » + 8 « Rassemblement de la Gauche et de Progrès » + 7 « UMP-UDI et Société Civile » - Abstention : 2 « Front National »

DELIBERATION N° 44 - (D 002) - RELATIONS INTERNATIONALES - Convention avec l'AFRAT (Association pour la Formation des Ruraux aux Activités du Tourisme), opérateur de la ville de Grenoble, dans le cadre de sa coopération avec la ville de Sevan (Arménie) : appui à un tourisme durable, facteur de développement local.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver les termes de la convention de coopération entre la ville de Grenoble et l'AFRAT (Association pour la Formation des Ruraux aux Activités du Tourisme), opérateur de la ville de Grenoble, dans le cadre de sa coopération avec la ville de Sevan en Arménie ;

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention annexée à la présente délibération et tous documents s'y rapportant ;

- de verser à l'AFRAT une subvention d'un montant de 16 950 euros au titre de l'année 2014, pour la mise en oeuvre du programme d'actions en matière de développement touristique. Ce montant est intégré à la délibération générale d'affectation de subventions sur crédits existants" de cette même séance du Conseil municipal.

Délibération : Adoptée à l'unanimité.

DELIBERATION N° 45 - (D 009) - RELATIONS INTERNATIONALES - Avenant n°1 à la convention annuelle entre la Ville de Grenoble et le centre de développement chorégraphique - CDC le Pacifique (association le pied à coulisses)

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver les termes de l'avenant ci-annexé, entre la Ville de Grenoble et l'association CDC Le Pacifique (association le pied à coulisses) et d'autoriser Monsieur le Maire à le signer,

- de verser une subvention à l'association CDC Le Pacifique (association le pied à coulisses) de 4 500 €

-de dire que ce montant est intégré à la délibération générale d'"affectation de subventions sur crédits existants" de cette même séance du Conseil municipal.

Délibération : Adoptée à l'unanimité.

DELIBERATION N° 46 - (D 010) - RELATIONS INTERNATIONALES - Convention de mise à disposition de locaux à l'association Tétraktys

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver les termes de la convention ci-annexée,**
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer ladite convention.**

Délibération : Adoptée à l'unanimité.

DELIBERATION N° 47 - (D 011) - RELATIONS INTERNATIONALES - Convention entre la Ville de Grenoble et la Ville de Ouagadougou (Burkina Faso) pour la poursuite du projet de mise en place d'un service municipal de restauration scolaire.

Intervention(s): M. MACRET, Mme BOILEAU, M. BRON, Mme DJIDEL, M. BREUIL, M. le Maire.

Un amendement est présenté par M. MACRET et Mme DJIDEL. Celui-ci est adopté à l'unanimité.
--

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver les termes de la convention de coopération entre la ville de Ouagadougou et la ville de Grenoble sur le projet cantines scolaires,**
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer avec la ville de Ouagadougou, la convention annexée à la présente délibération.**

Délibération : Adoptée à l'unanimité.

DELIBERATION N° 48 - (D 014) - SOCIETES D'ECONOMIE MIXTE LOCALES - SAEML Minatec Entreprises - Rapport annuel des représentants de la ville de Grenoble au conseil d'administration de la société pour l'exercice 2013

Intervention(s): M. HABFAST, M. BREUIL, M. le Maire.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- en application de l'article L. 1524-5 du code général des collectivités territoriales, de prendre acte du rapport des représentants de la ville de Grenoble au conseil d'administration de la SAEML Minatec Entreprises pour l'exercice 2013.**

Délibération : Adoptée à l'unanimité

Pour : 39 « Rassemblement Citoyen, de la Gauche et des écologistes » + 8 « Rassemblement de la Gauche et de Progrès » + 7 « UMP-UDI et Société Civile » + 2 " Front National" - Ne prennent pas part au vote : 3 « Rassemblement Citoyen, de la Gauche et des écologistes » (M. HABFAST, Mme COMPARAT, M. CLOUAIRE).

DELIBERATION N° 49 - (D 015) - ETABLISSEMENTS PUBLICS - Établissement public industriel et commercial du Marché d'Intérêt National - États financiers et rapport d'activité exercice 2013

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- de prendre acte des états financiers et du rapport d'activité du Marché d'Intérêt National pour l'exercice 2013.

Délibération : Adoptée à l'unanimité.

DELIBERATION N° 50 - (E 005) - FINANCES - Taxe Communale sur la Consommation Finale d'Electricité - Fixation du coefficient multiplicateur unique

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- de fixer le coefficient multiplicateur unique de la taxe sur la consommation finale d'électricité à 8,50 à compter du 1er janvier 2015,

- d'appliquer ce coefficient aux consommations d'électricité effectuées sur le territoire de la commune de Grenoble.

Délibération : Adoptée à l'unanimité.

DELIBERATION N° 51 - (E 015) - FINANCES - Budget Principal : Affectations de subventions sur crédits existants

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver l'attribution de subventions dont les montants, bénéficiaires et imputations budgétaires figurent ci - dessous.

FINANCES - AFFECTATIONS DE SUBVENTIONS SUR CREDITS EXISTANTS

Monsieur Hakim SABRI expose,

Mesdames, Messieurs,

Je vous prie de bien vouloir procéder aux affectations de subventions dont le détail figure dans le dispositif.

Les crédits nécessaires aux versements seront imputés sur le Budget Principal aux chapitres suivants :

Chapitre 65 (autres charges de gestion courante) :

- article 657362 (subvention de fonctionnement au CCAS)
- article 65737 (subventions de fonctionnement aux autres organismes publics locaux)
- article 65738 (subventions de fonctionnement aux autres organismes publics)
- article 6574 (subventions de fonctionnement aux associations et autres personnes de droit privé)
- article 657364 (subventions de fonctionnement versées aux organismes publics – Etablissements et services rattachés à caractère industriel et commercial)
- article 657363 (subventions de fonctionnement versées aux organismes publics – Etablissements et services rattachés à caractère administratif)

Ce dossier a été examiné par les commissions :

- | | |
|--|-------------------|
| - Commission Action sociale et proximité | 2 septembre 2014, |
| - Commission Métropolitaine | 2 septembre 2014, |
| - Commission Temps libre et savoirs | 3 septembre 2014, |
| - Commission Ville durable | 4 septembre 2014, |

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide :

Qu'une démarche collective portant sur la mise en place d'objectifs, de priorités et de critères de subventionnement sera engagée dès l'été 2014, afin que la Ville de Grenoble puisse clarifier et partager auprès des associations sa politique en matière de subventions.

Dans cette attente, et afin de ne pas pénaliser les actions menées par les associations il vous est proposé d'approuver l'attribution de subventions dont les montants, bénéficiaires et imputations budgétaires figurent ci-dessous.

Exercice : 2014
BUDGET : VILLE DE GRENOBLE

Article : **65737** (chapitre 65)

Commission Métropolitaine

GRENOBLE INP - INSTITUT NATIONAL POLYTECHNIQUE DE GRENOBLE	2 000,00
UNIVERSITE JOSEPH FOURIER	700,00
UNIVERSITE PIERRE MENDES FRANCE-UPMF	1 100,00
UNIVERSITE STENDHAL GRENOBLE 3	3 600,00

Commission Temps libre et savoirs

ES ART DESIGN GRENOBLE VALENCE	121 600,00
--------------------------------	------------

TOTAL ARTICLE 129 000,00

Article : **65738** (chapitre 65)

Commission Métropolitaine

CHAMBRE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE	36 000,00
CHAMBRE DE METIERS ET DE L'ARTISANAT DE GRENOBLE	36 000,00
FONDATION LEA ET NAPOLEON BULLUKIAN	10 000,00
INRIA - INSTITUT NATIONAL RECHERCHE INFORMATIQUE ET AUTOMAT	600,00

Commission Temps libre et savoirs

CHAUFFERIE CIEL - REGIE 2 C	14 839,00
-----------------------------	-----------

TOTAL ARTICLE 97 439,00

Article : **6574** (chapitre 65)

Commission Action sociale et proximité

CROIX ROUGE FRANCAISE/DELEGATION LOCALE DE GRENOBLE	2 400,00
DIACONAT PROTESTANT DE GRENOBLE	1 000,00
PRELUDES	8 000,00
CIGALE - COLLECTIF INTER-ASS GAYS ET LESBIENNES DE GRENOBLE	1 000,00
UNION DE QUARTIER BALADINS GEANTS	500,00
CROIX ROUGE FRANCAISE/DELEGATION LOCALE DE GRENOBLE	1 650,00
DONNEURS DE VOIX - BIBLIOTHEQUE SONORE DE GRENOBLE	1 500,00
IEP GRENOBLE	8 000,00
ODPHI - OFFICE DPTAL DES PERSONNES HANDICAPEES DE L'ISERE	2 000,00
SOLIDARITE FEMMES	1 000,00
UMIJ-UNION MUTUALISTE POUR HABITAT ET INSERTION JEUNES	1 000,00

Commission Métropolitaine

ALLIANCE UNIVERSITE ENTREPRISE DE GRENOBLE - AUEG	2 000,00
AVF GRENOBLE - ACCUEIL DES VILLES FRANCAISES GRENOBLE	1 300,00
DIACONAT PROTESTANT DE GRENOBLE	10 000,00
MINALOGIC PARTENAIRES	5 000,00
SOLIDURA	5 000,00
TENERRDIS (TECHN. ENERGIES NOUVELLES R-A DROME ISERE SAVOIE)	5 000,00
GRENOBLE SOLIDARITE	43 000,00
MISSION LOCALE DE GRENOBLE POUR EMPLOI & INSERTION 16/25 ANS	40 000,00
AIDE MEDICALE ET DEVELOPPEMENT	10 000,00
ALLIANCE UNIVERSITE ENTREPRISE DE GRENOBLE - AUEG	2 000,00
ASS FORMATION DES RURAUX AUX ACTIVITES DU TOURISMES - AFRAT	16 950,00
ASSOCIATION DES SENEGALAIS DE L'ISERE-ASI	2 500,00
ASSOCIATION GRENOBLE GOUNGHIN	13 000,00
COLLECTIF DE LA SEMAINE DE LA SOLIDARITE INTERNATIONALE DE GRENOBLE	3 000,00
COLLEGE BARNAVE	1 200,00
ET A FOND ASSOCIATION	2 500,00
FESTIV'ARTS GRENOBLE	1 300,00
OURALPES	1 000,00
PIED A COULISSE (LE) - LE PACIFIQUE/CDC	4 500,00
PROGEACTION	198,16

Commission Temps libre et savoirs

ASIEG - ASS SPORTIVE ITALO EUROPEENNE DE GRENOBLE	1 200,00
AUESCB - USAGERS DES EQUIPEMENTS SOCIO-CULTURELS	400,00
BAJATIERE	
COMITE DES FETES BOULISTES DE GRENOBLE	10 000,00
FOOTBALL CLUB ALLOBROGES ASAFIA (FC2A)	400,00
GLISS EVENEMENT	6 271,00
GUC ATHLETISME	3 500,00
GUC ESCRIME	2 900,00
GUC JUDO CLUB DE GRENOBLE	1 936,00
LE PLATEAU	2 500,00
OFFICE MUNICIPAL DES SPORTS ASSOCIATION - OMS	4 937,00
SPORT DANS LA VILLE	30 000,00
USVO FOOTBALL - UNITE SPORTIVE VILLAGE OLYMPIQUE GRENOBLE	400,00
AMIS DE L'ORGUE DE L'EGLISE REFORMEE DE FRANCE À GRENOBLE	1 500,00
ANAGRAMME	1 500,00
BARBARINS ET FOURCHUS	2 000,00
COLLECTIF COIN	3 000,00
COMPAGNIE LES MUTINS	2 000,00
CRISTAL LYRICS	1 000,00
CULTUR'ACT - LE PRUNIER SAUVAGE	10 000,00
DOLCE CINEMA	3 000,00
ESPACE 600 (ASSOCIATION)	10 000,00

HISTOIRES DE...	5 000,00
KLIP	4 000,00
LA FABRIQUE DES PETITES UTOPIES	7 000,00
LA MAISON DE L'IMAGE (ex CAV)	31 500,00
LA MARMITE	3 000,00
LABORATOIRE SCULPTURE URBAINE	15 000,00
LES AMIS DE L'ORGUE SAINT LOUIS	3 000,00
LIEU D'IMAGES ET D'ART (LIA) - CENTRE D'ART BASTILLE (CAB)	5 000,00
OBSERVATOIRE NATIONAL DES POLITIQUES CULTURELLES	13 193,00
ORFEO MUSIQUES DU MONDE	2 000,00
TOUS TRAVAUX D'ART	4 600,00
TRIO MINEUR	3 000,00

Commission Ville durable

ADIL/AGENCE DÉPARTEMENT. D'INFORMATION LOGEMENT DE L'ISERE	14 242,00
CONFEDERATION NATIONALE DU LOGEMENT/FEDERATION ISERE	5 000,00
CONFEDERATION SYNDICALE DES FAMILLES/UNION DEPART. ISERE	15 000,00

TOTAL ARTICLE 426 477,16

TOTAL BUDGET 652 916,16

Conclusions adoptées
Adoptée

Affichée le

Pour extrait conforme,
Pour le Maire,

L'adjoint délégué,
M. Hakim SABRI

Délibération : Adoptée

Abstention : 2 « Front National » - Pour : le reste.

Les élus cités ci-après n'ont pas participé au vote prévoyant l'attribution d'une subvention à l'association dans laquelle ils ont la qualité d'administrateur : Mme BERNARD, M. BERTRAND, M. CHASTAGNER, M. MARGUET, M. CARROZ, Mme COMPARAT, M. BARBIER, Mme BOILEAU, M. BRON, M. CLOUAIRE, Mme MARTIN, M. MERIAUX, Mme JULLIAN, Mme GIROD de L'AIN, M. BOUZAIENE, M. MONGABURU, M. DE CEGLIE.

DELIBERATION N° 52 - (E 004) - SOCIETES D'ECONOMIE MIXTE LOCALES - SAEML
Compagnie de Chauffage Intercommunale de l'Agglomération Grenobloise - cession d'actions entre DALKIA et DALKIA FRANCE au sein du capital de la société.

Intervention(s): M. BREUIL, M. CAZENAVE, M. CHAMUSSY, M. SAFAR, M. le Maire.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- de refuser la cession des actions de la CCIAG détenues par la société DALKIA à la société DALKIA France, compte tenu du caractère paraissant disproportionné de sa valorisation, en l'absence d'une justification du mode de calcul.

Délibération : Adoptée

Pour : 36 « Rassemblement Citoyen, de la Gauche et des écologistes » + 2 « Front National »

Ne prennent pas part au vote : 8 « Rassemblement de la Gauche et de Progrès » + 7 « UMP-UDI et Société Civile » + 6 « Rassemblement Citoyen, de la Gauche et des écologistes » (M. BOUZAIENE, M. FRISTOT, Mme GARNIER, M. SABRI, M. WIART, Mme YASSIA).

DELIBERATION N° 53 - (E 006) - ADMINISTRATION MUNICIPALE - Présentation du rapport d'observations définitives de la Chambre régionale des comptes d'Auvergne, Rhône-Alpes relatif à l'examen de la gestion de la Régie des Eaux de Grenoble pour les exercices 2008 à 2011.

Intervention(s): M. SAFAR, M. FRISTOT, M. CAZENAVE, M. BREUIL.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'acter que le rapport d'observations définitives de la Chambre régionale des comptes d'Auvergne, Rhône-Alpes relatif à l'examen de la gestion de la Régie des Eaux de Grenoble pour les exercices 2008 à 2011, ainsi que la réponse écrite du Directeur Général de la Régie des Eaux de Grenoble, ont été transmis aux membres du conseil municipal,
- que ce rapport a fait l'objet d'un débat en séance.

Délibération : Adoptée à l'unanimité.

DELIBERATION N° 54 - (E 002) - ADMINISTRATION GENERALE - Frais de mission des élus - Application des articles L.2123-18 et R.2123-22-1 du code général des collectivités territoriales

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- de conférer le caractère de mandat spécial aux déplacements ci-après :

68ème édition du Festival d'Avignon

Assemblée Générale de la FNCC (Fédération Nationale des Collectivités Territoriales pour la Culture)

Comité de pilotage dans le cadre de la Convention "Rhône-Alpes, Territoire d'Excellence en matière d'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes organisé par l'Association HG Rhône-Alpes

- du 13 au 19 juillet 2014 à Avignon - C. BERNARD

Réunion des administrateurs PLURALIS

- le 23 juillet 2014 à Voiron - S. DATHE

Conseil d'Administration du Réseau Français des Villes Santé de l'OMS

- le 4 septembre 2014 à St Denis (94) - M. JACTAT

Réunion de l'Association des 5 communes " Compagnon de la Libération organisée par l'Ordre de la Libération"

- le 9 septembre 2014 à Paris - M. JULLIAN

Voyage d'étude technique (rénovation énergétique et écologique) dans la perspective de la prochaine Biennale de l'Habitat durable

- du 24 au 29 septembre 2014 à Innsbruck (Autriche) - L. LHEUREUX, Ch. GARNIER, V. FRISTOT

Délibération : Adoptée

Pour : 42 « Rassemblement Citoyen, de la Gauche et des écologistes » - Abstention : 2 « Front National » - Ne prennent pas part au vote : 8 « Rassemblement de la Gauche et de Progrès » + 7 « UMP-UDI et Société Civile ».

DELIBERATION N° 55 - (E 010) - ADMINISTRATION GENERALE - Marchés publics - Autorisation de signer

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer les marchés n° 14A076, 14A188 à 14A192 et 14A194 à 14A196, l'accord-cadre n° 14A227 et les avenants aux marchés n° 10A020, 10A228, 11A428, 13A236, 13A237, 12A323 à 12A326, 12A331, 12A501, 13A186.

Délibération : Adoptée

Votes séparés :

- RENOVATION DES BATIMENTS ALPEXPO-Le lot 08 - Chauffage-Ventilation-Plomberie (10A228) : Pour : 41 " Rassemblement Citoyen, de la Gauche et des écologistes "+ 8 " Rassemblement de la Gauche et de Progrès " - Abstention : 7 " UMP-UDI et Société Civile " + 2 " Front National " - Ne prend pas part au vote : 1 " Rassemblement Citoyen, de la Gauche et des écologistes " (M. HABFAST).

- **RENOUVELLEMENT URBAIN DE LA VILLENEUVE - SECTEUR ARLEQUIN - CONSTRUCTION D'UN NOUVEAU PARKING -Le lot 04 - Serrurerie-Métallerie (12A326) :**
Pour : 41 " Rassemblement Citoyen, de la Gauche et des écologistes "+ 8 " Rassemblement de la Gauche et de Progrès " - Abstention : 7 " UMP-UDI et Société Civile " + 2 " Front National " - Ne prend pas part au vote : 1 " Rassemblement Citoyen, de la Gauche et des écologistes " (M. HABFAST).

- **Le reste de la délibération : Pour : 41 " Rassemblement Citoyen, de la Gauche et des écologistes "+ 8 " Rassemblement de la Gauche et de Progrès " + 7 " UMP-UDI et Société Civile " - Abstention : 2 " Front National " - Ne prend pas part au vote : 1 " Rassemblement Citoyen, de la Gauche et des écologistes " (M. HABFAST).**

DELIBERATION N° 56 - (E 012) - ADMINISTRATION GENERALE - Prise en charge d'amendes pour infractions routières

Délibération : RETIREE

DELIBERATION N° 57 - (E 003) - PERSONNEL DES SERVICES MUNICIPAUX - Remise gracieuse de dette.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- **d'accorder une remise partielle de la dette à un agent territorial d'un montant de 1 000 euros.**

Délibération : Adoptée

Pour : 42 « Rassemblement Citoyen, de la Gauche et des écologistes » + 8 « Rassemblement de la Gauche et de Progrès » + 7 « UMP-UDI et Société Civile » - Abstention : 2 « Front National »

DELIBERATION N° 58 - (E 013) - TRAVAUX - Opération de réhabilitation du bâtiment ex-Brise-glace - 24 rue Ampère à Grenoble - Approbation du protocole transactionnel - Versement d'une indemnisation à l'entreprise GUIBOUD

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- **d'autoriser Monsieur le Maire à signer le protocole transactionnel, ci-annexé ;**

- **d'autoriser le versement de la somme 7 668,00 € HT soit 9 201,60 € TTC à la société GUIBOUD.**

Délibération : Adoptée

Pour : 42 « Rassemblement Citoyen, de la Gauche et des écologistes » + 8 « Rassemblement de la Gauche et de Progrès » + 7 « UMP-UDI et Société Civile » - Abstention : 2 « Front National »

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 01H25

ANNEXE(S)

Rendu-Compte - Conseil municipal du 15 septembre 2014

Décisions en matière de passation de marchés en application de l'article 28 du code des marchés publics

MARCHES DE TRAVAUX

Pour la tranche inférieure à 20 000 € HT						
N° marché	Objet	Attributaire Adresse	Montant (en € HT) : soit montant global et forfaitaire ; soit montant minimum et/ou maximum annuel	Date Notification	Type de prix	
14T159	Groupe scolaire Nicolas Chorier Réfection de la tisanerie et des sanitaires Lot 01 - Désamiantage	ROLAND TOMAI 38210 VOUREY	9 780,00	02/07/14	Marché à prix global et forfaitaire	
14T112	Equipement jeunesse secteur 5 Marché de contrôle technique	QUALICONSULT 38113 VEUREY- VOROIZE	10 470,00	19/06/2014	Marché à prix global et forfaitaire	
14T167	Groupe scolaire Jules Ferry Rénovation de trois classes et encloisonnement d'escaliers Lot 06 - Chauffage-Sanitaire	RUBINO 38100 GRENOBLE	11 744,00	03/07/2014	Marché à prix global et forfaitaire	
14A003	Ravalement partiel et brise-soleil métallique Immeuble 80 à 84, galerie de l'Arlequin Lot 03 - Isolation extérieure	STS 38400 SAINT-MARTIN- D'HERES	12 300,00	09/07/14	Marché à prix global et forfaitaire	
14T160	Groupe scolaire Nicolas Chorier Réfection de la tisanerie et des sanitaires Lot 06 - Chauffage-Ventilation-Sanitaire	DUMOLARD 38100 GRENOBLE	14 140,00	02/07/2014	Marché à prix global et forfaitaire	
14T116	Ecole élémentaire Ampère Remplacement des menuiseries extérieures de la circulation R+1	VRBS 38450 VIF	14 847,64	13/07/2014	Marché à prix global et forfaitaire	
14T168	Marché subséquent à l'accord-cadre n°10A614 Groupe scolaire Jules Ferry Rénovation de trois classes et encloisonnement d'escaliers Lot 08 - Peinture	BOSSANT LOVERA 38560 JARRIE	14 966,78	10/07/2014	Marché à prix global et forfaitaire	
Pour la tranche supérieure ou égale à 20 000 € HT et inférieure à 90 000 € HT						
N° marché	Objet	Attributaire Adresse	Montant (en € HT) : soit montant global et forfaitaire ; soit montant minimum et/ou maximum annuel	Date Notification	Type de prix	
14T111	Construction d'une salle de concert pour les musiques amplifiées Lot 19 - Mise en place d'amortisseurs vibratoires	GERB 78160 MARLY-LE-ROI	TF : 20 500,00 TC : 9 850,00	16/06/14	Marché à prix global et forfaitaire	
14T164	Marché subséquent à l'accord-cadre n°11A142 Groupe scolaire Jules Ferry Rénovation de trois classes et encloisonnement d'escaliers Lot 02 - Cloisons-Faux plafonds	SAIT 38320 BRESSON	22 113,60	02/07/14	Marché à prix global et forfaitaire	

Rendu-Compte - Conseil municipal du 15 septembre 2014
Décisions en matière de passation de marchés en application de l'article 28 du code des marchés publics

14T166	<p>Marché subséquent à l'accord-cadre n°11A470 Groupe scolaire Jules Ferry Rénovation de trois classes et encloisonnement d'escaliers Lot 05 - Electricité</p>	ELECTRIC TOLERIE 38130 ECHIROLLES	30 784,51	02/07/14	Marché à prix global et forfaitaire
14T165	<p>Marché subséquent à l'accord-cadre n°11A474 Groupe scolaire Jules Ferry Rénovation de trois classes et encloisonnement d'escaliers Lot 03 - Menuiseries bois</p>	DAUPHINE MENUISERIE 38130 ECHIROLLES	Base : 37 372,71 PS 1 : 2 200,42 PS 2 : 4 008,60 PS 3 : 874,68	07/07/14	Marché à prix global et forfaitaire
14T037	<p>Ecole Ferdinand Buisson déficients visuels Remplacement des revêtements de sol amiantés</p>	BPS 38 38660 SAINT-VINCENT- DE-MERCUZE	47 005,00	30/06/14	Marché à prix global et forfaitaire
14T242	<p>Marché subséquent à l'accord-cadre n°11A142 Espace 600 97, galerie de l'Arlequin Rénovation des plafonds au-dessus de la scène</p>	COGNE-MARION 38470 VINAY	58 900,00	17/07/14	Marché à prix global et forfaitaire
14A209	<p>Marché subséquent à l'accord-cadre n°09A553 Place Jacqueline Marval et rue Pierre Arthaud Travaux de rénovation de chaussées</p>	EUROVIA ALPES 38434 ECHIROLLES	80 000,00	30/06/14	Marché à prix global et forfaitaire
14T117	<p>Renouvellement urbain de la Villeneuve - Secteur Arlequin Démolition des parkings silos 3,4 et 5 et construction d'un nouveau parking en élévation Lot 08 - Peinture</p>	PREZIOSO 69686 CHASSIEU	TF : 60 761,50 TC 1 : 4 615,00 TC 2 : 10 578,75 TC 3 : 11 850,50 TC 4 : 1 972,50	10/07/14	Marché à prix global et forfaitaire

Rendu-Compte - Conseil municipal du 15 septembre 2014
Décisions en matière de passation de marchés en application de l'article 28 du code des marchés publics

Pour la tranche supérieure ou égale à 90 000 € HT et inférieure à 5 186 000 € HT						
N° marché	Objet	Attributaire Adresse	Montant (en € HT) ; soit montant global et forfaitaire ; soit montant minimum et/ou maximum annuel	Date Notification	Type de prix	
14A201	Marché subséquent à l'accord-cadre n°09A553 Rue des Eaux Claires Travaux de rénovation de chaussées	COLAS 38432 ECHIROLLES	182 934,50	30/06/14	Marché à prix global et forfaitaire	
14A200	Marché subséquent à l'accord-cadre n°09A553 Rue Léon Jouhaux Travaux de rénovation de chaussées	EUROVIA ALPES 38434 ECHIROLLES	190 500,00	30/06/14	Marché à prix global et forfaitaire	
14A204	Aménagement des abords de la clinique du Mail	ROUTIERE CHAMBARD 38160 SAINT- MARCELLIN	99 908,20	29/07/14	Marché à prix global et forfaitaire	
14A056	Travaux de voirie Marché à bons de commande avec un maximum et plusieurs opérateurs économiques (3)	EUROVIA ALPES 38434 ECHIROLLES	Maximum : 1 600 000,00	29/07/14	Marché à bons de commande sur bordereau unitaire	
14A057	Travaux de voirie Marché à bons de commande avec un maximum et plusieurs opérateurs économiques (3)	COLAS 38432 ECHIROLLES	Maximum : 1 600 000,00	29/07/14	Marché à bons de commande sur bordereau unitaire	
14A058	Travaux de voirie Marché à bons de commande avec un maximum et plusieurs opérateurs économiques (3)	MOULIN TP 38191 BRIGNOUD	Maximum : 1 600 000,00	29/07/14	Marché à bons de commande sur bordereau unitaire	

Rendu-Compte - Conseil municipal du 15 septembre 2014
Décisions en matière de passation de marchés en application de l'article 28 du code des marchés publics

MARCHES DE FOURNITURES

Pour la tranche inférieure à 20 000 € HT						
N° marché	Objet	Attribitaire Adresse	Montant (en € HT) : soit montant global et forfaitaire ; soit montant minimum et/ou maximum annuel	Date Notification	Type de prix	
14F144	Mise en œuvre du festival "Cabaret Frappé" organisé par la ville de Grenoble Lot 01 - Distribution électrique	MUSIC PLUS 38320 EYBENS	Maximum : 4 000,00	03/07/2014	Marché à bons de commande sur bordereau unitaire	
14F147	Mise en œuvre du festival "Cabaret Frappé" organisé par la ville de Grenoble Lot 04 - Grill technique	MUSIC PLUS 38320 EYBENS	Maximum : 5 500,00	03/07/2014	Marché à bons de commande sur bordereau unitaire	
14F151	Mise en œuvre du festival "Cabaret Frappé" organisé par la ville de Grenoble Lot 08 - Location de tentes et parquets	VALDAINE CHAPITEAUX 38620 SAINT-GEOIRE- EN-VALDAINE	Maximum : 8 000,00	30/06/2014	Marché à bons de commande sur bordereau unitaire	
14F148	Mise en œuvre du festival "Cabaret Frappé" organisé par la ville de Grenoble Lot 05 - Location et mise en place de scènes et structures de type échafaudage	ERTSE 69210 LENTILLY	Maximum : 8 400,00	03/07/2014	Marché à bons de commande sur bordereau unitaire	
14F146	Mise en œuvre du festival "Cabaret Frappé" organisé par la ville de Grenoble Lot 03 - Matériel d'éclairage	MUSIC PLUS 38320 EYBENS	Maximum : 12 500,00	03/07/2014	Marché à bons de commande sur bordereau unitaire	
14F145	Mise en œuvre du festival "Cabaret Frappé" organisé par la ville de Grenoble Lot 02 - Matériel de sonorisation	MUSIC PLUS 38320 EYBENS	Maximum : 13 500,00	03/07/2014	Marché à bons de commande sur bordereau unitaire	
14F152	Mise en œuvre du festival "Cabaret Frappé" organisé par la ville de Grenoble Lot 09 - Restauration des artistes et du personnel	LA BOBINE 38000 GRENOBLE	Maximum : 17 500,00	11/06/2014	Marché à bons de commande sur bordereau unitaire	

Rendu-Compte - Conseil municipal du 15 septembre 2014

Décisions en matière de passation de marchés en application de l'article 28 du code des marchés publics

Pour la tranche supérieure ou égale à 20 000 € HT et inférieure à 90 000 € HT						
N° marché	Objet	Attributaire Adresse	Montant (en € HT) : soit montant global et forfaitaire ; soit montant minimum et/ou maximum annuel	Date Notification	Type de prix	
14F149	Mise en œuvre du festival "Cabaret Frappé" organisé par la ville de Grenoble Lot 06 - Chapiteau et accessoires de chapiteau	ESPACE CONCEPT 25220 CHALEZEULE	Maximum : 20 500,00	30/06/2014	Marché à bons de commande sur bordereau unitaire	
14F161	Achat de carnets de contravention	PARAGON TRANSACTION 69300 CALUIRE	Maximum : 29 900,00	09/07/14	Marché à bons de commande sur bordereau unitaire	
14F034	Achat de mobilier et accessoires pour l'aménagement de la salle des musiques amplifiées "La Belle Electrique"	ANGLE DROIT 38100 GRENOBLE	Base : Maximum : 79 990,00 Variante : Maximum : 79 990,00	07/07/14	Marché à bons de commande sur bordereau unitaire	
14F102	Achat de mobiliers scolaires pour les besoins de la ville de Grenoble	DELAGRAVE 77437 MARNE-LA- VALLEE	Base : Maximum : 89 000,00 Variante : Maximum : 89 000,00	25/06/14	Marché à bons de commande sur bordereau unitaire	
Pour la tranche supérieure ou égale à 90 000 € HT et inférieure à 207 000 € HT						
N° marché	Objet	Attributaire Adresse	Montant (en € HT) : soit montant global et forfaitaire ; soit montant minimum et/ou maximum annuel	Date Notification	Type de prix	
14A072	Fournitures de peintures, accessoires et revêtements muraux	LE COMPTOIR SEIGNEURIE GAUTHIER 45143 SAINT-JEAN-DE- LA-RUELLE	Maximum : 100 000,00	25/07/14	Marché à bons de commande sur bordereau unitaire	
13A230	Maintenance, pose et dépose des illuminations de Noël	GAZ ELECTRICITE DE GRENOBLE 38042 GRENOBLE	Maximum : 205 000,00	18/07/14	Marché à bons de commande sur bordereau unitaire	

Rendu-Compte - Conseil municipal du 15 septembre 2014

Décisions en matière de passation de marchés en application de l'article 28 du code des marchés publics

MARCHES DE SERVICES ET PRESTATIONS INTELLECTUELLES

Pour la tranche inférieure à 20 000 € HT						
N° marché	Objet	Attributaire Adresse	Montant (en € HT) : soit montant global et forfaitaire ; soit montant minimum et/ou maximum annuel	Date Notification	Type de prix	
14S081	Recherche de légionnelles dans les réseaux sanitaires de la ville de Grenoble (prélèvement et analyse)	AS.PO.SAN. LABORATOIRE 38330 MONTBONNOT SAINT-MARTIN	Maximum : 10 000,00	07/07/14	Marché à bons de commande sur bordereau unitaire	
14S054	Ré-ensablage d'espaces canins de la ville de Grenoble	JACQUES RIVAL ENVIRONNEMENT 38470 VINAY	14 500,00	16/06/14	Marché à prix global et forfaitaire	
14P101	Opération Bastille - Mise en sécurité et réhabilitation des fortifications Marché de coordination SPS - Niveau 2	BECS 38350 LA MURE	TF : 2 959,25 TC 1 : 2 180,50 TC 2 : 1 980,25	08/07/14	Marché à prix global et forfaitaire	
14P153	Renouvellement Urbain de la Villeneuve - Secteur Arlequin - Démolition des parkings silos 3,4 et 5 et construction d'un nouveau parking en élévation Marché complémentaire au marché d'étude géotechnique n°11P045	GINGER CEBTP 38190 BERNIN	12 972,00	16/06/2014	Marché à prix global et forfaitaire	
Pour la tranche supérieure ou égale à 20 000 € HT et inférieure à 90 000 € HT						
N° marché	Objet	Attributaire Adresse	Montant (en € HT) : soit montant global et forfaitaire ; soit montant minimum et/ou maximum annuel	Date Notification	Type de prix	
14S097	Maintenance des équipements énergétiques de la Maison du Tourisme	VINCI FACILITIES 38433 ECHIROLLES	Maximum : 20 000,00	26/06/14	Marché à bons de commande sur bordereau unitaire	
14S031	Mise à la disposition de la ville de Grenoble d'un système d'automate d'appel dans le cadre de son plan communal de sauvegarde	CEDRALIS 92800 PUTEAUX	Maximum : 22 000,00	19/06/14	Marché à bons de commande sur bordereau unitaire	
14S158	Maintenance des plafonds filtrants de type Halton de la cuisine centrale de la ville de Grenoble	HALTON 62402 BETHUNE	Maximum : 25 000,00	13/06/14	Marché à bons de commande sur bordereau unitaire	

Rendu-Compte - Conseil municipal du 15 septembre 2014
Décisions en matière de passation de marchés en application de l'article 28 du code des marchés publics

13A356	Enlèvement de véhicules en infraction sur le territoire de la ville de Grenoble ou les terrains lui appartenant, ainsi que des lieux privés sur réquisition Lot 01 - Enlèvement, transport et dépôt à la fourrière municipale	PRAT SERVICE DEPANNAGE. 38400 SAINT-MARTIN- D'HERES	Maximum : 45 000,00	10/07/14	Marché à bons de commande sur bordereau unitaire
14S063	Conseils et publications d'offres d'emploi (internet ou presse) pour la ville de Grenoble	SAFARI-RH 75013 PARIS	Maximum : 29 000,00	06/06/14	Marché à bons de commande sur bordereau unitaire
14S105	Marché de service d'insertion et de qualification professionnelle avec comme activités supports des travaux sur l'espace public et dans les bâtiments de la ville de Grenoble Lot 01 - Travaux à effectuer sur le Secteur 6	SYNERGIE CHANTIERS EDUCATIFS 38100 GRENOBLE	Maximum : 30 000,00	10/06/14	Marché à bons de commande sur bordereau unitaire
14S106	Marché de service d'insertion et de qualification professionnelle avec comme activités supports des travaux sur l'espace public et dans les bâtiments de la ville de Grenoble Lot 02 - Travaux à effectuer sur les secteurs 1, 2, 3, 4 et 5	SYNERGIE CHANTIERS EDUCATIFS 38100 GRENOBLE	Maximum : 59 500,00	10/06/14	Marché à bons de commande sur bordereau unitaire
14P039	Opération Bastille Mise en sécurité et réhabilitation des fortifications Marché de maîtrise d'oeuvre	BONNARD-MANNING 38510 MORESTEL	TF : 31 528,00 TC 1 : 10 140,00 TC 2 : 8 312,00	12/07/14	Marché à prix global et forfaitaire
14P068	Equipement jeunesse secteur 5 Etudes Géotechniques	KAENA 38660 SAINT-VINCENT- DE-MERCUZE	Maximum : 50 000,00	13/06/14	Marché à bons de commande sur bordereau unitaire

Rendu-Compte - Conseil municipal du 15 septembre 2014

Décisions en matière de passation de marchés en application de l'article 28 du code des marchés publics

Pour la tranche supérieure ou égale à 90 000 € HT et inférieure à 207 000 € HT					
N° marché	Objet	Attributaire Adresse	Montant (en € HT) : soit montant global et forfaitaire ; soit montant minimum et/ou maximum annuel	Date Notification	Type de prix
13A357	Enlèvement de véhicules en infraction sur le territoire de la ville de Grenoble ou les terrains lui appartenant, ainsi que des lieux privés sur réquisition Lot 02 - Enlèvement, transport et dépôt et gardiennage chez le titulaire du marché	REDA 38120 LE FONTANIL	Maximum : 161 000,00	10/07/14	Marché à bons de commande sur bordereau unitaire
14A050	Copropriétés Arlequin Assistance à la programmation des travaux et à l'organisation de la maîtrise d'ouvrage	ATELIERS PARIS ET ASSOCIES ARCHITECTE 38200 VIENNE	206 840,00	01/07/14	Marché à prix global et forfaitaire

Annexe à la délibération N° 1 - Gool

N°	NATURE	FURNISSEURS OU BENEFICIAIRES	OBJET	MONTANT
----	--------	------------------------------	-------	---------

II - DÉCISIONS EN MATIÈRE D' ACTIONS EN JUSTICE :

14-2265	Arrêté (02/07/2014)	Me MOLLION	La Ville est autorisée à ester en justice dans le cadre du marché de maîtrise d'œuvre ayant pour objet la réhabilitation, mise aux normes du bâtiment « le Brise Glace », rue Victor Lastella.	
14-2800	Arrêté (18/07/2014)		La Ville se constitue partie civile suite à l'incendie le 15/02/2014 d'une poubelle en acier type « citadine » installée 13 rue de la République.	
14-3078	Arrêté (13/08/2014)	PARME Avocats	La Ville est autorisée à ester en justice dans le cadre de la requête déposée devant le Tribunal administratif par l'ADES tendant à l'annulation de la délibération du 30/09/2013 approuvant l'avenant n°8 à la convention de concession, l'avenant n°6 au cahier des charges annexé à la convention passée avec la CCIAG et le nouveau règlement de service du service public du chauffage urbain.	

III - DÉCISIONS EN MATIÈRE DE CONTRATS, CONVENTIONS, BAUX :

	Convention d'occupation précaire (16/07/2014)	M. VALLON 132 route du Château d'Allières 38760 Varces Allières et Risset	La Ville autorise le preneur à exploiter les parcelles de terrain d'une superficie totale de 30 266 m ² sises à Varces, lieu-dit « les Pourrates ». Durée : indéterminée, à compter du 1/08/2014.	Redevance annuelle : 215 €
--	---	---	---	-------------------------------

	Bail commercial (01/07/2014)	BS CONTROLE 22 rue des Trembles ZA les Peupliers 38100 Grenoble	La Ville loue au preneur un local à usage d'atelier, d'une surface de 130 m ² environ, situé au 22 rue des Trembles. Durée : 9 ans, du 1/07/2014 au 30/06/2023.	Loyer annuel HT et hors charges : 9 891,84 €
	Convention d'occupation précaire (27/05/2014)	RAF AUTO 147 A, rue de Stalingrad 38100 Grenoble	La Ville loue au preneur un garage avec un terrain, d'une superficie de 850 m ² , situé 71 rue Général Mangin. Durée : du 31/08/2013 au 30/06/2015.	Redevance mensuelle TTC : 300 €
	Convention d'occupation (04/07/2014)	Stéphane TOURNIER	La Ville met à disposition du preneur un logement 3 pièces. + cuisine situé 9 rue Roger Louis Lachat. Durée : du 25/06/2014 au 31/08/2014.	Redevance mensuelle HT et hors charges : 200 €
	Avenant n°1 à la convention en date du 25/08/2010 (23/06/2014)	Association Action Musiques 3 ter quai Stéphane Jay 38100 Grenoble	La convention de mise à disposition d'un local situé 3 ter quai Stéphane Jay, d'une surface de 88 m ² , est prorogée jusqu'au 31/12/2014.	
	Bail professionnel (04/06/2014)	Société ADRET, ingénieurs associés 2 rue Clovis Hugues 05200 Embrun	La Ville loue au preneur un local à usage professionnel d'une surface de 20 m ² , situé au RDC du bâtiment A du centre CEMOI, 12 rue Ampère. Durée : 6 ans, à compter du 1/06/2014.	Loyer mensuel HT et hors charges : 200 €
	Bail professionnel (06/06/2014)	VIRTUAL OPEN SYSTEMS 17 rue Lakanal Grenoble	La Ville loue au preneur un local à usage professionnel, d'une surface totale de 94 m ² , situé au 2 ^{ème} étage du bâtiment A du centre CEMOI, 12 rue Ampère. Durée : 6 ans, à compter du 6/06/2014.	Loyer mensuel HT et hors charges : 840 €
	Convention d'occupation (23/06/2014)	M. BOURGEOIS 10 rue Docteur Hermite 38000 Grenoble	La Ville loue au preneur un emplacement dans un local commun sis 16 Ter rue Irvoy afin d'y entreposer une bicyclette. Durée : 1 an, renouvelable par tacite reconduction.	Redevance annuelle : 16 €
	Convention d'occupation temporaire (26/03/2014)	GFC Construction 5-7 avenue de Poumeyrol 69300 Caluire et Cuire	La Ville loue au preneur un terrain d'environ 300 m ² , rue Louis Aragon. Durée : 1 an renouvelable par tacite reconduction, à compter du 1/03/2014.	Redevance annuelle TTC : 3 000 €

	Avenant n°2 au bail professionnel du 12/11/2012 (15/07/2014)	ATELIER VERDANCE 12 rue Ampère Grenoble	L'article 6 du bail professionnel du 12/11/2012 est modifié comme suit : le loyer ne sera appelé qu'à compter du 15/07/2013.	
	Convention de participation financière aux coûts des équipements de la ZAC Presqu'île (12/06/2014)	Schneider Electric Industries 35 rue Joseph Monier 92500 Rueil Malmaison	Projet GreenOValley – opération 38 TEC - Convention établie conformément à l'article L. 311-4 du Code de l'Urbanisme afin de déterminer le montant et les conditions de paiement de la participation aux financements des équipements publics de la ZAC de la Presqu'île.	Montant de la participation financière : 1 113 940,80 € TTC
	Convention de participation financière aux coûts des équipements de la ZAC Presqu'île (19/05/2014)	CEA 17 rue des Martyrs 38054 Grenoble Cedex 9	Centre de conception du logiciel - Convention établie conformément à l'article L. 311-4 du Code de l'Urbanisme afin de déterminer le montant et les conditions de paiement de la participation aux financements des équipements publics de la ZAC de la Presqu'île.	Montant de la participation financière : 606 609,60 € TTC
	Convention d'occupation (16/07/2014)	Mme MALARTRE 33 rue Nicolas Chorier 38000 Grenoble	La Ville loue au preneur un emplacement dans un local commun sis 14 bis rue Alphonse Terray afin d'y entreposer une bicyclette. Durée : 1 an à compter du 16/07/2014, renouvelable par tacite reconduction.	Redevance annuelle : 16 €
	Convention d'occupation précaire (25/07/2014)	SHORT EDITION 615 avenue du Peuras Tullins	La Ville loue au preneur un emplacement de stationnement pour véhicule dans le parking sud du centre CEMOI. Durée minimale : 1 mois, à compter du 1/07/2014.	Redevance mensuelle : 35 € HT
	Bail professionnel (01/08/2014)	Compagnie du MISTI 6 avenue de l'Europe 38100 Grenoble	La Ville loue au preneur un local de 60 m ² au 1 ^{er} étage du bâtiment A du centre CEMOI, 12 rue Ampère. Durée : 6 ans, à compter du 1/08/2014.	Loyer mensuel : 600 € HT et hors charges
	Bail professionnel (01/08/2014)	Compagnie du MISTI 6 avenue de l'Europe 38100 Grenoble	La Ville loue au preneur un local de 195 m ² au RDC du bâtiment A du centre CEMOI, 12 rue Ampère. Durée : 6 ans, à compter du 1/08/2014.	Loyer mensuel : 975 € HT et hors charges

IV - DÉCISIONS EN MATIÈRE DE PREEMPTION :

14-2466	Arrêté (24/06/2014)		Le droit de préemption dont dispose la Ville est exercé à l'occasion de l'aliénation d'un bien situé 16 chemin Robespierre.	Prix : 190 000 €
---------	------------------------	--	---	------------------

V - DÉCISIONS EN MATIÈRE DE CONCESSION DE CIMETIERE :

14-2611	Arrêté (13/06/2014)	M. et Mme JUERY Frédéric	Cimetière Saint Roch - Titre n°243 - Renouvellement de concession du 21/11/2014 au 20/11/2029.	Redevance : 276 €
14-2612	Arrêté (16/06/2014)	M. HIBOUX Claude	Cimetière Grand Sablon - Titre n°244 - Nouvelle Concession du 16/06/2014 au 15/06/2044.	Redevance : 642 €
14-2613	Arrêté (16/06/2014)	Mme ELKAIM Vanessa	Cimetière Grand Sablon - Titre n°245 - Nouvelle Concession du 16/06/2014 au 15/06/2064.	Redevance : 1 110 €
14-2615	Arrêté (17/06/2014)	Mme PAYRAUD Paulette et Mme SIMIAND Françoise	Cimetière Grand Sablon - Titre n°246 - Renouvellement de concession du 19/01/2014 au 18/01/2029.	Redevance : 276 €
14-2616	Arrêté (18/06/2014)	M. FENOL Gérard	Cimetière Saint Roch - Titre n°247 - Renouvellement de concession du 03/11/2016 au 02/11/2031.	Redevance : 276 €
14-2617	Arrêté (18/06/2014)	Mme CALDERONI Christiane	Cimetière Saint Roch - Titre n°248 - Renouvellement des concessions du 24/02/2015 au 23/02/2045.	Redevance : 1 284 €
14-2618	Arrêté (19/06/2014)	Mme MELY Michèle	Cimetière Saint Roch - Titre n°249 - Renouvellement de concession du 23/05/2014 au 22/05/2044.	Redevance : 642 €
14-2619	Arrêté (23/06/2014)	M. et Mme MONTFOLLET Thierry et Anne-Marie	Cimetière Saint Roch - Titre n°250 - Renouvellement des concessions du 02/06/2018 au 01/06/2033.	Redevance : 552 €
14-2621	Arrêté (23/06/2014)	Mme SEGNANA Annunziata	Cimetière Grand Sablon - Titre n°251 - Renouvellement de concession du 11/11/2014 au 10/11/2064.	Redevance : 1 110 €
14-2622	Arrêté (23/06/2014)	M. PICARD Guillaume	Cimetière Grand Sablon - Titre n°252 - Renouvellement de concession du 08/11/2014 au 07/11/2029.	Redevance : 276 €
14-2623	Arrêté (23/06/2014)	M. et Mme DUCROT Alain	Cimetière Grand Sablon - Titre n°253 - Renouvellement de concession du 10/09/2017 au 09/09/2047.	Redevance : 642 €
14-2653	Arrêté	Mme NOUCHY Christiane	Cimetière Grand Sablon - Titre n°254 - Nouvelle	Redevance : 276 €

14-2654	(23/06/2014)	Mme MUT Daniele	Concession du 23/06/2014 au 22/06/2029	Redevance : 276 €
14-2655	Arrêté (24/06/2014)	Mme PRIOUR Vivianne	Cimetière Grand Sablon - Titre n°255 - Renouvellement de concession du 08/07/2014 au 07/07/2029.	Redevance : 276 €
14-2656	Arrêté (25/06/2014)	M. SÉMAMA Julien	Cimetière Grand Sablon - Titre n°256 - Renouvellement de concession du 20/09/2012 au 19/09/2027.	Redevance : 276 €
14-2657	Arrêté (25/06/2014)	M. CHAUSSINAND Marc	Cimetière Grand Sablon - Titre n°257 - Renouvellement de concession du 19/02/2013 au 18/02/2028.	Redevance : 552 €
14-2658	Arrêté (25/06/2014)	M. PRIMARD Jean	Cimetière Saint Roch - Titre n°258 - Renouvellement de concession du 30/10/2014 au 29/10/2029.	Redevance : 1 284 €
14-2659	Arrêté (26/06/2014)	M. et Mme CURT Christian	Cimetière Saint Roch - Titre n°259 - Renouvellement de concession du 21/06/2014 au 20/06/2044.	Redevance : 365 €
14-2660	Arrêté (27/06/2014)	Melle MILLARD Eliane	Cimetière Saint Roch - Titre n°260 - Nouvelle Concession du 26/06/2014 au 25/06/2029.	Redevance : 276 €
14-2661	Arrêté (30/06/2014)	M. FIASSON Lucien	Cimetière Grand Sablon - Titre n°261 - Nouvelle Concession du 27/06/2014 au 26/06/2029.	Redevance : 1 110 €
14-2662	Arrêté (01/07/2014)	M. et Mme CARTERON	Cimetière Saint Roch - Titre n°262 - Nouvelle Concession du 30/06/2014 au 29/06/2064.	Redevance : 276 €
14-2698	Arrêté (01/07/2014)	Mme BERTHET Christiane	Cimetière Saint Roch - Titre n°263 - Renouvellement de concession du 18/05/2013 au 17/05/2028.	Redevance : 276 €
14-2699	Arrêté (02/07/2014)	Mme BURLET Suzanne	Cimetière Grand Sablon - Titre n°264 - Renouvellement de concession du 04/04/2014 au 03/04/2029.	Redevance : 552 €
14-2700	Arrêté (02/07/2014)	M. SCHOLL Gilles	Cimetière Saint Roch - Titre n°265 - Renouvellement de concession du 16/09/2014 au 15/09/2029.	Redevance : 276 €
14-2701	Arrêté (04/07/2014)	Mme MARY Francesca	Cimetière Grand Sablon - Titre n°266 - Nouvelle Concession du 02/07/2014 au 01/07/2029.	Redevance : 276 €
14-2818	Arrêté (04/07/2014)	M. JURIC Yvan	Cimetière Grand Sablon - Titre n°267 - Renouvellement de concession du 27/06/2014 au 26/06/2029.	Redevance : 642 €
14-2827	Arrêté (07/07/2014)	M. et Mme DELAMARRE Guy et Françoise	Cimetière Saint Roch - Titre n°268 - Renouvellement de concession du 13/10/2013 au 12/10/2043.	Redevance : 745 €
14-2828	Arrêté (07/07/2014)	Mme PEREZ Lisa	Cimetière Saint Roch - Titre n°269 - Nouveau Colubarium du 07/07/2014 au 06/07/2044.	Redevance : 1 110 €
14-2829	Arrêté (07/07/2014)	M. et Mme LONGOBARDI	Cimetière Grand Sablon - Titre n°270 - Nouvelle Concession du 07/07/2014 au 06/07/2064.	Redevance : 552 €
14-2830	Arrêté (07/07/2014)	Mme MARTINEZ Mireille	Cimetière Saint Roch - Titre n°271 - Renouvellement de concession du 08/07/2014 au 07/07/2029.	Redevance : 276 €
			Cimetière Grand Sablon - Titre n°272 - Renouvellement de concession du 25/04/2014 au 24/04/2029.	

14-2831	Arrêté (07/07/2014)	M. et Mme CUGNO Jean-Paul	Cimetière Saint Roch - Titre n°273 - Nouveau Coumbarium du 07/07/2014 au 06/07/2029.	Redevance : 365 €
14-2832	Arrêté (08/07/2014)	Mme VENEZIA Thérèse	Cimetière Grand Sablon - Titre n°274 - Nouvelle Concession du 08/07/2014 au 07/07/2064.	Redevance : 2 220 €
14-2833	Arrêté (08/07/2014)	M. et Mme ARDUIN Roland	Cimetière Saint Roch - Titre n°275 - Renouvellement de concession du 03/02/2012 au 02/02/2027.	Redevance : 276 €
14-2834	Arrêté (08/07/2014)	M. et Mme DOS Jacqueline	Cimetière Grand Sablon - Titre n°276 - Renouvellement de concession du 17/01/2012 au 16/01/2027.	Redevance : 276 €
14-2835	Arrêté (10/07/2014)	M. DIAFERIA Aldo	Cimetière Grand Sablon - Titre n°277 - Nouvelle Concession du 10/07/2014 au 09/07/2044.	Redevance : 642 €
14-2836	Arrêté (10/07/2014)	Mme FERRANTE Luisa	Cimetière Saint Roch - Titre n°278 - Nouvelle Concession du 10/07/2014 au 09/07/2044.	Redevance : 745 €
14-2837	Arrêté (10/07/2014)	M. et Mme FAURE Didier	Cimetière Saint Roch - Titre n°279 - Renouvellement de concession du 26/06/2012 au 25/06/2027.	Redevance : 276 €
14-2838	Arrêté (11/07/2014)	Mme BATTOCHIO Thérèse	Cimetière Grand Sablon - Titre n°280 - Renouvellement de concession du 25/02/2012 au 24/02/2027.	Redevance : 276 €
14-2839	Arrêté (15/07/2014)	M. BAWOL Yves	Cimetière Grand Sablon - Titre n°281 - Nouvelle Concession du 15/07/2014 au 14/07/2044.	Redevance : 642 €
14-2993	Arrêté (15/07/2014)	Mme BERGER Solange	Cimetière Grand Sablon - Titre n°282 - Renouvellement de concession du 20/07/2012 au 19/07/2027.	Redevance : 276 €
14-2994	Arrêté (15/07/2014)	M. et Mme SOUMAH Mohamed	Cimetière Saint Roch - Titre n°283 - Nouvelle Concession du 15/07/2014 au 14/07/2029.	Redevance : 276 €
14-2995	Arrêté (15/07/2014)	Mme MICHEL Claude	Cimetière Saint Roch - Titre n°284 - Renouvellement de concession du 23/04/2017 au 22/04/2047.	Redevance : 642 €
14-2996	Arrêté (16/07/2014)	M. ALARCON Marcel et Mme SANCHEZ Charlette	Cimetière Saint Roch - Titre n°285 - Renouvellement de concession du 14/07/2012 au 13/07/2042.	Redevance : 642 €
14-2997	Arrêté (16/07/2014)	M. et Mme BERTONA Gilbert	Cimetière Saint Roch - Titre n°286 - Renouvellement de concession du 09/07/2014 au 08/07/2029.	Redevance : 276 €
14-2998	Arrêté (17/07/2014)	Mme DJELLAL Kheira	Cimetière Saint Roch - Titre n°287 - Renouvellement de concession du 02/09/2014 au 01/09/2029.	Redevance : 276 €
14-3000	Arrêté (17/07/2014)	M. RAVE JR et Melle BOTTEX Annie	Cimetière Grand Sablon - Titre n°288 - Renouvellement de concession du 02/09/2011 au 01/09/2026.	Redevance : 276 €
14-3001	Arrêté (18/07/2014)	M. COVET Jean-Michel	Cimetière Saint Roch - Titre n°289 - Nouvelle Concession du 18/07/2014 au 17/07/2029.	Redevance : 276 €
14-3002	Arrêté (21/07/2014)	Mme ROUQUAIROL Lucia	Cimetière Grand Sablon - Titre n°290 - Nouvelle Concession du 21/07/2014 au 20/07/2044	Redevance : 642 €

14-3003	Arrêté (21/07/2014)	Mme SIAUD Aimée	Cimetière Saint Roch - Titre n°291 - Renouvellement de concession du 31/10/2014 au 30/10/2044.	Redevance : 1 284 €
14-3004	Arrêté (21/07/2014)	M. DELMONTE Yves	Cimetière Saint Roch - Titre n°292 - Nouvelle Concession du 21/07/2014 au 20/07/2029.	Redevance : 276 €
14-3005	Arrêté (22/07/2014)	M. ODDOUX Christian	Cimetière Grand Sablon - Titre n°293 - Nouvelle Concession du 22/07/2014 au 21/07/2029.	Redevance : 276 €
14-3006	Arrêté (22/07/2014)	Mme IAFRATE Emilia	Cimetière Grand Sablon - Titre n°294 - Renouvellement de concession du 06/02/2014 au 05/02/2044.	Redevance : 642 €
14-3007	Arrêté (23/07/2014)	M. MONDJIAN René et Mme CHAMBONNET Arlette	Cimetière Saint Roch - Titre n°295 - Renouvellement de concession du 22/07/2012 au 21/07/2042.	Redevance : 642 €
14-3008	Arrêté (24/07/2014)	M. MICCOLI Louis	Cimetière Saint Roch - Titre n°297 - Nouvelle Concession du 24/07/2014 au 23/07/2029.	Redevance : 365 €
14-3009	Arrêté (24/07/2014)	Mme SERY Claudette	Cimetière Grand Sablon - Titre n°298 - Renouvellement d'une concession du 11/12/2014 au 10/12/2044.	Redevance : 642 €
14-3010	Arrêté (25/07/2014)	M. MICHAS Jérémie	Cimetière Grand Sablon - Titre n°299 - Nouvelle Concession du 25/07/2014 au 24/07/2029.	Redevance : 276 €
14-3011	Arrêté (25/07/2014)	Mme BOUVET Véronique	Cimetière Grand Sablon - Titre n°300 - Nouvelle Concession du 25/07/204 au 24/07/2029.	Redevance : 276 €
14-3012	Arrêté (25/07/2014)	M. NICOSIA Charles	Cimetière Grand Sablon - Titre n°301 - Renouvellement de concession du 06/02/2016 au 05/02/2031.	Redevance : 276 €
14-3033	Arrêté (04/08/2014)	M. LOPEZ Hildebert	Cimetière Saint Roch - Titre n°311 - Nouvelle Concession du 04/08/2014 au 03/08/2064.	Redevance : 1 110 €
14-3034	Arrêté (04/08/2014)	Mme CLARET Annie	Cimetière Grand Sablon - Titre n°312 - Renouvellement de concession du 07/02/2014 au 06/02/2029.	Redevance : 276 €
14-3035	Arrêté (04/08/2014)	Mme KOLMER Marie	Cimetière Grand Sablon - Titre n°313 - Nouvelle concession du 04/08/2014 au 03/08/2029.	Redevance : 276 €
14-3041	Arrêté (28/07/2014)	M. CHARROS Charles	Cimetière Grand Sablon - Titre n°302 - Nouvelle concession du 28/07/2014 au 27/07/2044.	Redevance : 642 €
14-3043	Arrêté (28/07/2014)	Mme FLUTTAZ Henriette	Cimetière Grand Sablon - Titre n°303 - renouvellement de concession du 16/06/2018 au 15/06/2033.	Redevance : 276 €
14-3044	Arrêté (28/07/2014)	Mme CASTAGNA Suzanne	Cimetière Saint Roch - Titre n°304 - renouvellement de concession du 16/12/2003 au 15/12/2028.	Redevance : 276 €
14-3045	Arrêté (28/07/2014)	M. LANOTTE Michel	Cimetière Saint Roch - Titre n°305 - nouvelle concession du 28/07/2014 au 27/07/2029.	Redevance : 365 €
14-3046	Arrêté 29/07/2014)	M. et Mme DIAMANT Raymond	Cimetière Grand Sablon - Titre n°307 - renouvellement de concession du 17/10/2014 au 16/10/2029.	Redevance : 276 €
14-3047	Arrêté	Mme BERSANO Geneviève	Cimetière Saint Roch - Titre n°308 - renouvellement de	Redevance : 276 €

	(31/07/2014)			concession du 25/05/2014 au 24/05/2029.	
14-3049	Arrêté (31/07/2014)	Mme TREBOULOU Hemiette		Cimetière Saint Roch - Titre n°309 - nouvelle concession du 31/07/2014 au 30/07/2029.	Redevance : 365 €
14-3050	Arrêté (01/08/2014)	M. JORDON Jean		Cimetière Grand Sablon - Titre n°310 - renouvellement de concession du 04/01/2018 au 03/01/2033.	Redevance : 276 €
14-3051	Arrêté (04/08/2014)	Mme TRANCHAND Marcelle		Cimetière Saint Roch - Titre n°314 - renouvellement de concession du 24/05/2012 au 23/05/2027.	Redevance : 276 €
14-3053	Arrêté (04/08/2014)	Mme KLAUSNER Gerda		Cimetière Grand Sablon - Titre n°315 - renouvellement de concession du 10/08/2014 au 09/08/2029.	Redevance : 276 €
14-3054	Arrêté (04/08/2014)	Mme GATIER Marie-Claude		Cimetière Saint Roch - Titre n°316 - renouvellement de concession du 26/07/2012 au 25/07/2042	Redevance : 642 €
14-3055	Arrêté (05/08/2014)	Mme BOUVET Véronique		Cimetière Grand Sablon - Titre n°317 - nouvelle concession du 05/08/2014 au 04/08/2029.	Redevance : 276 €
14-3088	Arrêté (07/08/2014)	Mme DOS Jacqueline		Cimetière Grand Sablon - Titre n°276 - Renouvellement de concession du 17/01/2012 au 16/01/2027.	Redevance : 276 €
14-3091	Arrêté (05/08/2014)	Mme GIULIANI Marie		Cimetière Grand Sablon - Titre n°296 - Renouvellement de concession du 20/11/2019 au 19/11/2049.	Redevance : 642 €
14-3092	Arrêté (06/08/2014)	Melle TARDY Roberte		Cimetière Grand Sablon - Titre n°318 - Renouvellement de concession du 23/12/2013 au 22/12/2028.	Redevance : 276 €
14-3097	Arrêté (08/08/2014)	M. LE POTTIER Jean-François		Cimetière Saint Roch - Titre n°319 - Nouvelle Concession du 08/08/2014 au 07/08/2029.	Redevance : 365 €
14-3098	Arrêté (08/08/2014)	M. GIRARD Jacques		Cimetière Grand Sablon - Titre n°320 - Nouvelle Concession du 08/08/2014 au 07/08/2029.	Redevance : 276 €
14-3099	Arrêté (11/08/2014)	M. SANSEVERINO Gilbert		Cimetière Saint Roch - Titre n°323 - Renouvellement de concession du 23/02/2014 au 22/02/2029.	Redevance : 276 €
14-3100	Arrêté (11/08/2014)	Mme ROCHE Monique		Cimetière Grand Sablon - Titre n°321 - Renouvellement de concession du 10/08/2012 au 09/08/2062.	Redevance : 1 110 €
14-3101	Arrêté (11/08/2014)	M. et Mme LALANDE Georges		Cimetière Saint Roch - Titre n°322 - Renouvellement de concession du 10/10/2017 au 09/10/2032.	Redevance : 276 €
14-3102	Arrêté (12/08/2014)	M. et Mme GOULJELMAKIS Bernard		Cimetière Grand Sablon - Titre n°324 - Renouvellement de concession du 21/07/2012 au 20/07/2027.	Redevance : 276 €
14-3103	Arrêté (12/08/2014)	Mme FAVET Marie-Thérèse		Cimetière Grand Sablon - Titre n°325 - Renouvellement de concession du 29/07/2014 au 28/07/2029.	Redevance : 552 €
14-3104	Arrêté (28/07/2014)	Mme DOUCET Valérie		Cimetière Grand Sablon - Titre n°306 - Renouvellement de concession du 05/08/2012 au 04/08/2027.	Redevance : 276 €

AFFAIRES CULTURELLES : Soutien aux opérateurs du secteur culturel : conventions et avenants au titre de l'exercice budgétaire 2014

Madame Corinne BERNARD expose,

Mesdames, Messieurs,

La ville de Grenoble organise son soutien public en matière culturelle dans deux directions :

- le service à la population par l'intermédiaire de ses équipements culturels municipaux (BMG, CRR, Théâtre municipal, Musée de Grenoble, Muséum) ;
- le soutien aux initiatives des forces vives artistiques et culturelles grenobloises notamment par des subventions en fonctionnement et en équipement.

Concernant les subventions d'équipement, il est proposé de soutenir en 2014 les besoins de l'Établissement Public de Coopération Culturelle « Maison de la Culture de Grenoble » en allouant une subvention de 100 000 €, qui permettra l'achat de matériels scéniques, sons et lumières (convention jointe en annexe).

De la même façon, il est proposé d'attribuer en 2014 une subvention d'équipement de 20 600 € à l'Établissement Public Administratif «Chaufferie Ciel-Régie 2C» afin de remettre à niveau son parc de matériels, aujourd'hui en voie d'obsolescence (convention jointe en annexe).

Les crédits sont inscrits au budget 2014 de la Ville, chapitre 20 Immobilisation Incorporelle, nature 20 417 Autres établissements publics locaux, Fonction 33 Action culturelle.

Concernant les subventions de fonctionnement, la ville de Grenoble, conformément à la législation française et européenne en vigueur, est amenée à conclure des conventions avec les opérateurs, dont la subvention annuelle est supérieure à 23 000 €.

Une démarche collective portant sur la mise en place d'objectifs, de priorités et de subventionnement est conduite depuis juin 2014, afin que la ville de Grenoble puisse clarifier et partager auprès des associations sa politique en matière de subventions. A la suite d'un second comité d'avis expérimental tenu le 10 juillet, il vous est proposé de conclure avec les associations du secteur culturel, les conventions et avenants joints en annexe dont les financements sont récapitulés dans le tableau ci-dessous :

N° annexe	Opérateur culturel	Montant	Soutien au titre de	Observations
1	"Maison de l'image"	31 500 €	Programme d'activités	Avenant 1 à la conv. CM du 26 mai 2014
2	"Observatoire National des Politiques Culturelles"	13 193 €	Programme d'activités	Convention
3	"Cultur'Act-le Prunier Sauvage"	10 000 €	Programme d'activités	Avenant 7 à la conv. CM du 19/11/12
4	"Espace 600"	10 000 €	Programme d'activités	Avenant 5 à la conv. CM du 11/07/11
5	"Barbarins et Fourchus"	2 000 €	Programme d'activités	Avenant 3 à la conv. CM du 25/06/12
6	"La Marmite"	3 000 €	Programme d'activités	Convention

Les subventions sont inscrites au budget de la Ville, chapitre 65, nature 6574 subventions de fonctionnement aux personnes de droit privé autres que SEM, fonction 33 action culturelle.

Ce dossier a été examiné par la commission :

- Temps libre et savoirs du 03 septembre 2014

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver les termes des conventions financières qui prévoient les versements, au titre de l'année 2014, de subventions d'équipement de 100 000 € à l'EPCC « Maison de la Culture de Grenoble » et de 20 600 € à l'EPA « Régie Chaufferie Ciel » ;
- d'approuver les termes des conventions et avenants à intervenir entre la ville de Grenoble et les opérateurs culturels ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer les conventions et avenants joints en annexe ;
- de dire que les montants des subventions sont intégrés à la délibération générale d'affectation de subventions sur crédits existants" de cette même séance du Conseil municipal.

Conclusions adoptées :
Adoptée

Pour extrait conforme,
Pour le Maire,
L'Adjointe Déléguée,
Mme Corinne BERNARD

Affichée le :

**TABLEAU RÉCAPITULATIF
AFFECTATIONS DES SUBVENTIONS 2014**

AVENANTS FINANCIERS							
N° et type Annexe	Nom de l'Association	Référence de la convention		Subvention fonctionnement 2013	Objet de la subvention proposée	Subvention 2014	
		Date signature convention	Validité convention			fonctionnement déjà notifiée	proposée
2 avenant financier	Sport dans la ville	30-sept-2012	30-sept-2015	30 000 €	fonctionnement 2014	0 €	30 000 €
		délibération 63-C040 du 17/09/2012					
2 avenant financier	AUESC Bajatière	21-déc-2012	31-déc-2014	8 000 €	Renforcement "emploi d'avenir"	9 000 €	400 €
		délibération 53-C012 du 17/12/2012					
2 avenant financier	U.S.V.O. Football - Unité Sportive Village Olympique	10-juin-2014	31-déc-2014	17 000 €	Renforcement "emploi d'avenir"	19 000 €	400 €
		délibération 36C012 du 26 mai 2014					
2 avenant financier	Football Club des AllobrogesASAFIA	23-janv-2014	31-déc-2014	31 800 €	Renforcement "emploi d'avenir"	32 800 €	400 €
		délibération 38C003 du 16 décembre 2013					
2 avenant financier	ASIEG	10-juin-2014	31-déc-2014	20 000 €	Journée festive et familiale	20 000 €	1 200 €
		délibération 36C012 du 26 mai 2014					
2 avenant financier	Le plateau	20-déc-2012	31-déc-2014	0 €	Renforcement matériel pédagogique salle de musculation	0 €	2 500 €
		délibération 53-C012 du 17/12/2012					
2 avenant financier	GUC Judo Club de Grenoble	20-mars-2014	31-déc-2014	60 000 €	Organisation du championnat Rhône- alpes Minimes	60 000 €	1 936 €
		délibération 36C036 du 10 février 2014					
2 avenant financier	GUC Athlétisme	13-févr-2014	31-déc-2014	35 200 €	Meeting Albert Rivet	38 350 €	3 500 €
		délibération 38C003 du 16 décembre 2013					
2 avenant financier	Office Municipal des Sports	23-janv-2014	31-déc-2014	70 500 €	Semaine sport santé	70 500 €	4 937 €
		délibération 38C003 du 16 décembre 2013					

Total 45 273 €